TRIBUNE

des droits des femmes

Semestriel d'information sur les droits des femmes Numéro spécial 2009



La Déclaration de Paris et L'Efficacité de l'Aide au Développement

&

La crise économique et financière mondiale

Abonnement : Un an = 6 000 FCFA Deux ans = 10 000 FCFA Prix unitaire: 1 000 FCFA (sans frais de Port)

Boulevard Jean-Paul II 03 B.P. 30888 Villa N° 3714 Lomé - Togo
Tel: (228) 261 58 58 / 336 48 16 Fax : (228) 261 58 56 E-mail : rofaf@rofaf.org Web: www.rofaf.org

Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)

TRIBUNE des droits des Femmes

Numéro spécial de septembre 2009

- **La crise économique et financière mondiale**
- **La déclaration de Paris et l'efficacité de l'aide au développement**

ROFAF 2009

Une publication du Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)

Textes compilés & mis en page par:

Dzigbodi Sylvie AKOLLOR, Assistante de l'AFARD TOGO

Infographie: Edition HAHO

TRIBUNE est produit en version électronique et imprimée.

La version électronique de *TRIBUNE* peut être téléchargée gratuitement sur le site web du ROFAF à : www.rofaf.org

La version imprimée de *TRIBUNE* est disponible au siège du ROFAF à l'adresse : Boulevard Jean Paul II, Villa N°3714 03 B.P. 30888 Wuiti, Lomé, TOGO
Tél : (228) 261 58 58 Fax : (228) 261 58 56 E-mail : tribune@rofaf.org

Abonnement : 1 an = 6 000 F CFA 2 ans = 10 000 F CFA Prix unitaire : 1 000 F CFA [sans frais de port]

SOMMAIRE

Crise économique mondiale : Fondements, Conséquences et Implications de Politique économique.....4
Par Abel GBETOENONMON

Mémorandum des OSC francophones sur la crise financière et le programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide Lomé (Togo), le 30 juillet2009.....11

Genre et la déclaration de paris sur l'efficacité de l'aide au développement.....17
Par Massan d'ALMEIDA

Déclaration finale des OSC pour le Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide publique au développement.....35

Point sur la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'égalité des sexes.....40
Par AWID

Actualités sur la crise économique et financière.....54

Les points de vue exprimés dans ces textes n'engagent que leurs auteurs et ne réflètent pas nécessairement l'opinion du ROFAF.

EDITORIAL



La crise économique et financière, tout le monde en parle. Elle fait depuis quelque temps objet de réflexion et d'investigation. Elle fait regrouper les plus riches de la planète et les barons de l'économie mondiale qui tentent de trouver une solution de sortie mais elle continue de les embarrasser à cause de leur cupide et impitoyable système capitaliste. Cette crise financière mondiale est un casse-tête pour tout le monde sans exception riches, pauvres, salariés, chômeurs…

Il y a déjà un bon moment, la banque d'investissement américaine Lehman Brothers, numéro quatre à Wall Street et donc dans le monde, a fait faillite. Cet événement a affecté l'économie mondiale et conduit à une crise financière. Il est vrai que la faillite de -Lehman Brothers a donné un tour dramatique aux événements, déclenchant un effet de dominos dévastateur sur les systèmes bancaires occidentaux. Tant et si bien qu'il est tentant de tout lui mettre sur le dos. Cependant, faire de Lehman Brothers l'origine exclusive de la crise est faux. Pour les anciens de Lehman, la responsabilité de la crise financière est collective, des golden boys sans scrupule aux dirigeants, des législateurs aux gouvernements, en passant par les agences de notation et les régulateurs.

Peu importe celui ou celle à qui revient la responsabilité de cette crise l'important, c'est d'appréhender son impact sur les personnes et de dégager des solutions adéquates pour la juguler. En raison d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, la nature de la crise ainsi que ses effets ont touché et continuent de toucher les femmes et les hommes différemment. L'absence de femmes aux postes de décision pèse lourd sur la gent féminine. Les femmes, plus intégrées au marché du travail qu'auparavant sont des victimes directes de la crise, d'autant plus qu'elles sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des postes de travail précaires ou de faire objet de licenciement. Le déni continu de l'impact différencié de la crise sur les femmes et les hommes, associé à l'exclusion des femmes du processus de mise en œuvre du nouvel ordre économique, court le risque très grave de conduire à un retour rapide vers une approche centrée sur l'entreprise avant tout ('business-as-usual'), qui, tout en étant conçue pour la 'relance', ne pourra qu'avoir sur le long terme des conséquences préjudiciables pour nous tous, pas seulement les femmes. Maintenant, il faut de la volonté politique et des actions concrètes.

Les organisations de la société civile et les organisations de femmes doivent faire pression sur les pays riches pour les amener à tenir leurs promesses à l'égard des aides pour le développement des pays du sud. Elles doivent impérativement œuvrer pour que ces aides soient plus efficaces et soient au service de l'égalité des sexes. Nous sommes tous invités à cette lutte.

Ce numéro spécial de Tribune traite la crise mondiale économique et financière mondiale ; il fournit des informations relatives à cette crise. Il traite également la déclaration de Paris et l'efficacité de l'aide au développement.

Bonne lecture à vous.

Massan d'Almeida
Présidente ROFAF

Crise économique mondiale : Fondements, Conséquences et Implications de Politique économique

Par Abel GBETOENONMON



Photo Reuters: Le siège social de Lehman Brothers à New York (l'origine de la crise économique)

Les crises

La crise a débuté en Afrique par la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques en 2008. Il est alors observé des déficits budgétaires des Etats importants et la vulnérabilité accrue des populations.

En avril 2009, la Banque Mondiale a signifié que: **« L'Afrique risque d'être la région la plus durement touchée par la crise financière ».** Elle a fait des prévisions pour 2009 selon laquelle il y aura 100 millions de personnes de plus qui se retrouveront dans la pauvreté ; une augmentation de la faim chez plus d'1 milliard de personnes et une augmentation de 700.000 décès des enfants de moins d'un an. Selon l'UNESCO: **« la facture de la crise par personne en Afrique subsaharienne s'élèvera à 46 dollars par personne avec une perte 20% des revenus ».**

Dans ce contexte, il est claire que les OMD ne seront pas atteints en 2015 et puis une fois de plus l'Afrique n'est pas la responsable de la crise, mais sera la plus affectée….

L'Afrique risque d'être la région la plus durement touchée par la crise financière. la facture de la crise par personne en Afrique subsaharienne s'élèvera à 46 dollar par personne avec une perte 20% des revenus

Recul de sept années de lutte contre la pauvreté

Le graphique suivant présente l'état de pauvreté de certains pays du à la hausse de prix entre 2005 et 2007

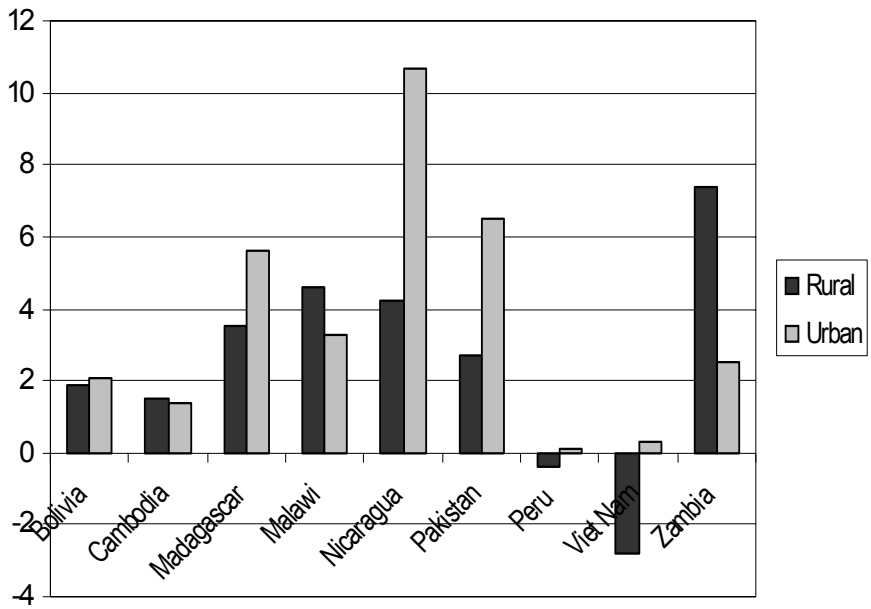

Simulation du changement de taux de pauvreté due à la hausse de prix entre 2005 et 2007

Source: Ivanic y Martin (2008)

Impact sur de la crise sur le taux de croissance des populations

Il est observé une diminution du taux de croissance de 2,9% contre 6,4% prévu avant la crise par la Banque Mondiale (ce taux était de 5,7 en 2006 et 6,1% en 2007).

Malgré la crise, on se retrouve dans un contexte de forte croissance de la population dont 60% ont moins de 25 ans.

Malgré la crise, on se retrouve dans un contexte de forte croissance de la population dont 60% ont moins de 25 ans.

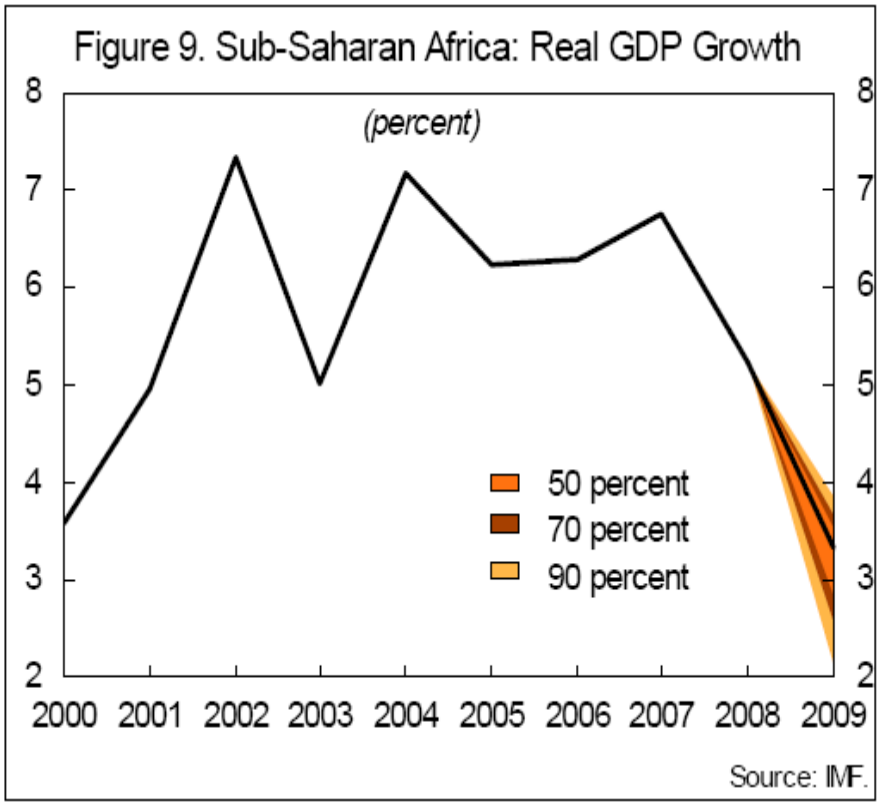

la crise a occasionné la dépréciation des monnaies locales, l'accroissement de l'inflation, la diminution des flux de capitaux (reculs d'investissements Ghana et Nigeria) et des problèmes de trésorerie / difficulté de recouvrement des créances.

Impact de la crise sur le Marché financier

La crise a également eu des répercussions sur le marché financier. Ce qui se manifeste à travers la baisse du cours des matières premières minières et agricoles (pétrole, coton,…) et la baisse de la demande mondiale (réduction du 40% des exportations africaines estimée). Cela implique que la crise a un effet direct sur les secteurs tournés vers l'extérieur.

Par ailleurs, la crise a occasionné la dépréciation des monnaies locales, l'accroissement de l'inflation, la diminution des flux de capitaux (reculs d'investissements Ghana et Nigeria) et des problèmes de trésorerie / difficulté de recouvrement des créances. Le Nigeria est le pays le plus fortement touché à cause de la chute de la bourse de 60% (presque le double qu'aux USA ou en UE), de la baisse du cours du pétrole de la baisse de cours du naira (28% de baisse en relation au dollar de nov.08 à mars 09) et du rapatriement des capitaux européens et américains.

Impact de la crise sur l'Investissement direct étranger

Dans le monde, il y a une baisse de plus de 20% en 2008 et en Afrique il y a eu tendance à la baisse (surtout lorsque le prix des matières premières baisse), néanmoins, il est noté une augmentation de l'investissement pour la réalisation des projets miniers tels que Areba au Niger, China Union au Liberia…), l'investissement des capitaux arabes dans la construction des logements, barrages, cimenterie…, et les placements dans les banques du Nigeria et Ghana.

Etant donné que l'aide nous vient principalement des pays développés qui sont fortement touchés par cette crise, les répercussions négatives sont donc inévitables.

Impact de la crise sur l'aide au développement

Etant donné que l'aide nous vient principalement des pays développés qui sont fortement touchés par cette crise, les répercussions négatives sont donc inévitables. Elles se manifestent par une baisse en valeur absolu et relatif.

Impact de la crise sur les transferts de migrants

La crise a également affecté les activités économiques des migrants et partant le transfert des fonds vers leur pays d'origine. Il est remarqué dès lors la réduction des ressources financières de la diaspora: 5% en Afrique selon la Banque Mondiale ; le retour important d'immigrés ; la réduction des filets de sécurité puis l'augmentation de la pauvreté.

Impact de la crise sur les négociations APE

L'idéologie stipule que l'Etat ne doit pas intervenir dans l'économie alors il faut laisser jouer l'offre et la demande. La crise économique devient ainsi un chaos pour les marchés internationaux et occasionne une crise de confiance dans le système et sa régulation.

La crise n'a pas épargné le secteur informel et le petit commerce qui abrite un grand nombre de femmes. L'OIT estime que 22 millions de femmes sont sans travail (un pourcentage plus grand que celui des hommes).

Le Consensus de Washington est un échec, même à Washington!!

Il faut reconnaitre que ce n'est pas le moment de prêcher la libéralisation ou la dérégulation. Une question survient alors : quel est l'urgence dans le conteste actuel de signer les APE? Il est besoin de renforcer la régulation avant de passer à la libéralisation.

Impact de la crise sur les femmes

Les femmes sont celles qui ont en charge le soin de la famille et celles qui ont les moins de ressources pour le faire… Elles ont un accès réduit aux services sociaux de base (éducation). La crise n'a pas épargné le secteur informel et le petit commerce qui abrite un grand nombre de femmes. L'OIT estime que 22 millions de femmes sont sans travail (un pourcentage plus grand que celui des hommes). Le secteur d'exportation reste le plus touché.

Dans ce contexte, il est initié des programmes de stimulation d'emploi dans les secteurs « masculins » comme : construction et infrastructures ce qui laisse les femmes marginalisées.



Photo Macaire GBIKPI: Les revendeuses de céréales touchées par la crise de mévente au marché de Kpalimé (Togo)

Impact de la crise sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim

La crise financière globale est la menace majeure face à la lutte contre la faim selon le Directeur exécutif du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

En outre, les engagements internationaux ne sont pas respectés ; le pouvoir d'achat des populations diminue (60-80% des dépenses des ménages) ; les prix des cultures de rente baissent et les prix des aliments augmentent. On note une baisse de la capacité des Etats.

Une évaluation de la crise financière sur la sécurité alimentaire effectuée par le PAM en avril 09 montre que les petits producteurs agricoles et les ménages dépendants des transferts des immigrés seront les plus affectés.

Impact de la crise sur l'intégration régionale

Dans le contexte de la crise, la BCEAO a eu à intervenir. On a assisté à l'accélération de l'intégration bancaire notamment l'implantation des banques nigérianes dans les autres pays de la région l'augmentation du capital ECOBANK et le doublement des inversions par la BOAD:

la crise a conduit à intensifier la difficulté de la mise en place de la monnaie unique.

En somme, il y a eu la construction de canaux financiers / canaux de transaction régionale ce qui représente une opportunité par l'accroissement des échanges et la facilitation de création d'entreprises de dimension régionale, le renforcement du marché régional puisqu'il y a « fermeture » des marchés de pays développés

Par ailleurs, la crise a conduit à intensifier la difficulté de la mise en place de la monnaie unique.

Quelle est la situation au Benin?

La situation fait envisager pour le Benin une possible diminution de 2% du PIB. Le Benin présente donc une vulnérabilité moyenne à la crise.

La situation fait envisager pour le Benin une possible diminution de 2% du PIB. Le Benin présente donc une vulnérabilité moyenne à la crise.

On peut également observer une baisse des recettes douanières qui découle de l'impacte de la récession du Nigeria (la réexportation représente plus d'1/3 des recettes douanières et 14% des recettes de l'Etat *(Lares)* et une baisse des prix des exportations particulièrement le coton. Dans ce sens, le Chef de l'Etat a interpellé sur l'impact de la crise sur l'Afrique en octobre 2008 et le besoin de reforme des institutions internationales.

Par ailleurs, le Ministre des finances affirme une baisse du budget de l'Etat en 2009 ce qui rendra les temps durs pour les béninois et aussi une réduction du train de vie de l'Etat.

Pour ce faire, il y a eu la création d'une commission nationale de gestion de l'impact 14 mai 2009 afin d'identifier et de proposer des mesures idoines permettant d'absorber le choc de la crise.

Enjeux de la crise pour la région

Les enjeux tournent autour des éléments suivants :

- L'orientation des secteurs tournés vers l'extérieur
- La diversification économique
- La diversification des partenaires
- Le marché régional
- La réglementation
- La souveraineté alimentaire

Craintes

Les craintes sont relatives à certaines réalités dont :

- L'instabilité politique
- L'agitation sociale
- Le renfermement des Etats sur eux-mêmes
- La réelle mobilisation de ressources pour les pays pauvres
- La réalisation des OMD
- L'accès aux services de base

Les chefs d'Etat ont formulé des demandes en décembre 08: ils ont fait appel à la mise en place d'une stratégie régionale et demandent à l'Afrique de s'impliquer davantage dans les initiatives mondiales.

Réponses /Afrique de l'Ouest

Les chefs d'Etat ont formulé des demandes en décembre 08: ils ont fait appel à la mise en place d'une stratégie régionale et demandent à l'Afrique de s'impliquer davantage dans les initiatives mondiales.

Quelques mesures

Afin de contenir et juguler la crise, certaines mesures ont été prises. Elles sont relatives :

- Au re-endettèment des Etats: suppléer la demande privée ;
- Aux infrastructures: mettre l'accent sur les infrastructures (énergie et transport) ;
- A l'inversion en agriculture ;
- A la réduction du train de vie de l'Etat: à travers par exemple la diminution du nombre de ministres au Ghana, la réduction du 50% des indemnités de voyage, gel des achats, gel des formations à l'étranger au Nigeria et l'amélioration de la gestion des 23.000 véhicules de l'Etat au Burkina.

Au niveau de la BCEAO

Il y a eu la mise en place d'une cellule de veille du système bancaire et l'engagement à maintenir un taux optimal de la liquidité.

Il faut bien faire attention aux réponses populistes qui estiment un besoin de ciblage des populations plus vulnérables.

Promesses de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale a prévu des appuis techniques et financiers tels que:

– Conseils,

– Préparation plans d'urgence,

– Programmes de protection sociale

– Maintien des mesures d'urgence (crise des prix alimentaires et combustible 2008)

– Renforcement des allégements de dette

– Financement (fonds IDA)

– Aide pour développer l'irrigation et accroître la production

– Proposition de consacrer 0.7% des plans de relance de PD aux pays vulnérables

Il faut bien faire attention aux réponses populistes qui estiment un besoin de ciblage des populations plus vulnérables.

Les décisions du G20 : bilan et analyse

Il y a eu nombre de décisions qui ont été prises et dont l'analyse révèle qu'il y a eu d'évolution dans la vision des pays riches notamment:

- Le changement dans la gouvernance mondiale: le groupe des pays a passé de G8 au G20
- La reconnaissance de l'impact sur les plus pauvres et la responsabilité collective
- La volonté de ne pas seulement restaurer la croissance mais aussi la fondation d'une économie mondiale durable

  A ce niveau, il faut signaler l'omission dans le communiqué final de l'échec du consensus de Washington et du fondamentalisme du marché.
- Le communiqué final optimiste dans lequel les pays riches se disent prêts à :

Il y a eu nombre de décisions qui ont été prises et dont l'analyse révèle qu'il y a eu d'évolution dans la vision des pays riches.

- prendre des mesures de relance budgétaire conséquentes en faveur des populations des pays pauvres,
- contrôler le «capitalisme de casino» de ces 35 dernières années et à assumer pleinement le rôle des Etats en matière de promotion de l'équité et de la justice économique.
- tripler des ressources du FMI
- allouer 240 milliards de dollars pour les pays en développement et 50 milliards pour les plus pauvres en prêts.

Là il faut s'assurer:

- ➢ du respect des engagements
- ➢ de l'allocation de fonds additionnels (pas de recyclage d'engament précédents)
- ➢ du déblocage rapide des fonds

- de l'application de conditions avantageuses et sans aucune contrepartie dommageable
- des concessions afin d'éviter une nouvelle crise de la dette
- de la transparence et participation dans la gestion

Mais éviter des engagements de financement du fonds de vulnérabilité de la Banque Mondiale (engagements bilatéraux volontaires)

- La réaffirmation de l'engagement par rapport aux OMD
- La réforme de la gouvernance des IFIS

  Ici, notons qu'ils ne sont pas rentrés dans les détails, il est senti à ce sujet un besoin de représentation paritaire des PVD, Afrique puis il faut accorder une attention aux orientations vers la dérégulation et la libéralisation du FMI.
- Le changement climatique n'était pas dans l'agenda des engagements
- Engagement pour éviter le protectionnisme

  A ce niveau il faut faire attention à la non-différentiation entre pays développés et pays en voie de développement: il est besoin d'avoir un espace politique pour développer des industries et protéger les petits producteurs.

Deux interrogations majeures interpellent les acteurs de la société civile elles concernent le marché et les fondements de l'économie puis les mécanismes et capacités d'adaptation des économies faibles.

Les interrogations des OSC

Deux interrogations majeures interpellent les acteurs de la société civile: elles concernent le marché et les fondements de l'économie puis les mécanismes et capacités d'adaptation des économies faibles.

- **Le marché et les fondements de l'économie**

Précisément, il est question des limites du marché et le retour de l'Etat en plus de l'injection de capitaux publics pour le sauvetage des entreprises privées et la relance de la croissance.

- **Les mécanismes et capacités d'adaptation des économies faibles**

Ici il s'agit de la hantise des Etats en faillite et l'impertinence des options de stabilisation fondées sur le libéralisme économique et la politique de la main tendue et la rupture avec les options de politique économique imposées de l'extérieur.

l'intégration régionale s'impose comme la réponse endogène incontournable face aux interrogations sans réponses du futur..

Conclusion

En termes de conclusion, nous disons tout simplement que l'intégration régionale s'impose comme la réponse endogène incontournable face aux interrogations sans réponses du futur..

Mémorandum des OSC francophones sur la crise financière et le programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide Lomé (Togo), le 30 juillet 2009

1. A l'initiative du Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement (GRAPAD), appuyé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), les plateformes et réseaux d'Organisations de la Société Civile (OSC) engagés dans la Dynamique OSCAF (Organisations de la Société Civile d'Afrique Francophone) se sont donnés rendez-vous du 28 au 30 juillet 2009 à l'hôtel Excellence de Lomé au TOGO, dans le cadre d'un atelier international de renforcement de capacités et d'échanges sur le thème « Effets de la crise économique sur la mise en œuvre du Programme d'Action d'Accra (PAA) ».

2. Mise en place à Cotonou en prélude à la douzième session de la CNUCED tenue à Accra en avril 2008, la dynamique OSCAF est un cadre technique et un espace de mobilisation des organisations de la société civile francophone autour des enjeux de politique de développement au niveau international à travers trois axes thématiques prioritaires qui sont :

- *les négociations commerciales et la problématique de la libéralisation du commerce des services et des investissements*
- *la responsabilité sociétale des multinationales*
- *l'amélioration de l'efficacité de l'aide*

3. La rencontre de Lomé a permis de mobiliser les OSC francophones d'Afrique impliquées dans le processus d'amélioration de l'efficacité de l'aide, quelques représentants de gouvernements et des experts indépendants autour de l'analyse des effets de la crise financière et économique mondiale sur la mise en œuvre du Programme d'Action d'Accra.

4. Au cours des travaux, les participants ont passé en revue et analysé les manifestations de la crise financière et ses impacts prévisibles sur la mise en œuvre du Programme d'Action d'Accra. Ils ont analysé les réponses des différentes parties prenantes face à la crise ainsi que leurs contributions spécifiques pour veiller au respect des engagements pris à Accra en matière d'efficacité de l'aide.

5. A l'issue des travaux marqués par d'intenses réflexions sur les enjeux de participation de la société civile francophone d'Afrique aux dialogues sur l'efficacité de l'aide dans le contexte de la crise financière internationale, les **représentants des plateformes et réseaux** d'OSC du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Niger, de la RD Congo, du Sénégal, et du Togo ainsi que les **délégués** du REPAOC (Réseaux des Plateformes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre) basé à Dakar au Sénégal, du Secrétariat Général du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) basé à Accra au Ghana, du bureau Afrique de la Confédération Syndicale Internationale (CSI – Afrique) basé à Lomé au Togo et de Civicus (Alliance mondiale

les représentants des plateformes et réseaux d'OSC du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Niger, de la RD Congo, du Sénégal et du Togo ainsi que les délégués du REPAOC, du Secrétariat Général du SCEAM, du CSI – Afrique et de Civicus venu de la France, ont adopté la présente déclaration dénommée Mémorandum de Lomé sur la crise financière et l'efficacité de l'aide.

pour la participation citoyenne) venu de la France, ont adopté la présente déclaration dénommée **Mémorandum de Lomé sur la crise financière et l'efficacité de l'aide**.

Constats et analyses

Le contexte international est marqué par une crise financière et économique persistante, sans précédent, avec des répercussions certaines sur l'aide et son efficacité, notamment dans les pays africains.

6. Le contexte international est marqué par une crise financière et économique persistante, sans précédent, avec des répercussions certaines sur l'aide et son efficacité, notamment dans les pays africains. Il s'agit d'une crise caractérisée par un déséquilibre profond et continu entre l'offre et la demande sur la plupart des marchés, notamment financiers.

7. Cette crise financière mondiale, précédée d'une triple crise (alimentaire, énergique et climatique) résulte du néolibéralisme, poussé à l'extrême, qui a entraîné une sérieuse récession économique face à laquelle, une vague de mesures politiques interventionnistes ont été prises dans les Etats jadis chantres de l'économie de marché.

8. Les Pouvoirs Publics des pays développés sont intervenus, à divers degrés, dans la régulation économique pour la recapitalisation, la relance ou la reprise en mains, voire la nationalisation des entreprises privées en faillite. C'est le cas des Etats-Unis avec environ 816 milliards $ US injectés, du Royaume Uni avec 20 milliards £, de l'Allemagne avec 30 milliards • et de la France avec 26 milliards • pour l'année 2009. Le consensus de Washington a ainsi montré ses limites à Washington même.

Le recul des taux de croissance économique va contraindre 46 millions de personnes de plus qu'on ne l'estimait avant la crise à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. En outre, 53 autres millions de personnes demeureront contraintes de vivre avec moins de 2 dollars par jour et ces chiffres viennent s'ajouter aux 130 à 155 millions d'individus qui ont sombré dans la pauvreté en 2008.

9. Les dirigeants des pays riches s'activent pour maximiser les revenus de l'oligarchie au détriment du revenu des travailleurs. Alors que ces derniers sont obligés, sans soutien public, de faire face aux avatars de la crise, les détenteurs du capital dont l'irrationalité a conduit à cette crise, se trouvent être les mieux lotis dans les réponses apportées.

10. Selon un communiqué de la Banque Mondiale, le recul des taux de croissance économique va contraindre 46 millions de personnes de plus qu'on ne l'estimait avant la crise à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. En outre, 53 autres millions de personnes demeureront contraintes de vivre avec moins de 2 dollars par jour, et ces chiffres viennent s'ajouter aux 130 à 155 millions d'individus qui ont sombré dans la pauvreté en 2008, suite à l'emballement des prix de l'alimentation et de l'énergie. Dans ce lot, les femmes rurales et les enfants sont toujours les plus concernés.

11. Les Nations Unies ont estimé que le financement total nécessaire pour aider les pays en développement à traverser la crise est d'au moins 1.000 milliards de dollars pour 2009 et 2010. Bien qu'il s'agisse d'une somme importante, l'essentiel pourrait être mobilisé à travers les mécanismes et institutions existants, selon la lettre envoyée aux dirigeants du G20 - les 20 pays les plus riches - par le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon à l'occasion de leur réunion du 2 avril 2009 à Londres.

12. Après avoir joui d'une croissance «significative» pour la première fois depuis des décennies, les pays d'Afrique subsaharienne doivent maintenant s'adapter à

une diminution de la demande extérieure, à de fortes variations des termes de l'échange, aux fortes pressions qui pèsent sur les budgets et à des conditions de financement plus rigoureuses.

13. Sans être à l'origine de la crise, l'Afrique et ses populations vivent avec acuité les répercussions négatives de celle-ci. Les analyses récentes montrent qu'il y a environ une chance sur sept que le taux de croissance soit négatif en 2009 en Afrique subsaharienne et qu'il y a moins d'une chance sur vingt qu'il dépasse 3 %. Par ailleurs, l'amenuisement des ressources financières et l'absence de dispositifs de protection sociale opérationnels vont exacerber les effets de la crise en Afrique subsaharienne, compromettant ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies sur lesquels pèsent déjà de graves menaces.

Sans être à l'origine de la crise, l'Afrique et ses populations vivent avec acuité les répercussions négatives de celle-ci. Les analyses récentes montrent qu'il y a environ une chance sur sept que le taux de croissance soit négatif en 2009 en Afrique subsaharienne et qu'il y a moins d'une chance sur vingt qu'il dépasse 3 %.

14. Les OSC d'Afrique subsaharienne aussi, et particulièrement celles des pays francophones, ont subi les effets néfastes de la crise qui se sont traduits notamment par :

- *la baisse des financements et de ses corollaires (perte d'emploi, cessation d'activités, réduction des efforts de développement et des programmes de lutte contre la pauvreté, etc.)*

- *le ralentissement du travail en réseau qui a affaibli les initiatives de prise de position commune et diminué l'influence de la société civile dans les espaces de dialogue et de décision,*

- *la réorientation des activités de certaines organisations ;*

15. Malgré cette situation inquiétante, l'Afrique subsaharienne fait l'objet d'une indifférence totale de la part des médias du monde qui se sont focalisés sur l'Amérique, l'Europe et l'Asie.

16. Les principaux canaux de transmission de la crise financière globale aux économies africaines sont les marchés des biens et services, des capitaux, de la monnaie et du travail. Dans les marchés du travail en particulier, des pertes d'emplois massifs ont été enregistrés dans les pays d'accueil (Amérique du nord et Europe notamment), surtout pour les travailleurs migrants africains qui ont connu une détérioration de leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs parents qu'ils assistent financièrement dans leurs pays d'origine.

Malgré cette situation inquiétante, l'Afrique subsaharienne fait l'objet d'une indifférence totale de la part des médias du monde qui se sont focalisés sur l'Amérique, l'Europe et l'Asie.

17. Or, les données montrent que la plupart des économies des pays d'Afrique subsaharienne affichent une faible capacité endogène à faire face à la crise, dans un contexte où les négociations d'accord de libre échange au niveau régional avec l'Union Européenne les exposent déjà sérieusement aux risques liés à l'ouverture forcée de leurs marchés, alors que la régulation économique vient de montrer ses limites.

18. Cette faible capacité résulte en grande partie de la baisse drastique (diminution de 27% selon les estimations faites sur un échantillon de pays) des envois de fonds de l'étranger vers l'Afrique subsaharienne. Estimés à 19 milliards de dollars EU en 2007, ces transferts des migrants africains à destination du

continent représentent environ 2,5 % du PIB régional, (*soit un montant équivalant à l'aide publique au développement reçue par la région*). Le sort de plusieurs pays africains est aussi aggravé par le fait qu'ils n'ont pas accès au capital privé des pays industrialisés.

Les pays d'Afrique subsaharienne doivent réagir aux effets de la crise financière mondiale rapidement, efficacement et sans compromettre les progrès économiques réalisés au cours des dix dernières années.

19. Les pays d'Afrique subsaharienne doivent réagir aux effets de la crise financière mondiale rapidement, efficacement et sans compromettre les progrès économiques réalisés au cours des dix dernières années. À condition que la Communauté Internationale, au-delà des déclarations d'intention, se mobilise plus que par le passé, et que les plans d'actions en cours ou adoptés par les institutions multilatérales (ONU, OCDE, Banque Mondiale, FMI, etc.) permettent de mettre rapidement en place les moyens de financement nécessaires, conformément à la Déclaration de Paris et aux engagements subséquents pris dans le cadre du Programme d'Action d'Accra.

20. Les Nations Unies ont estimé que le financement total nécessaire pour aider les pays en développement à traverser la crise est d'au moins 1.000 milliards de dollars pour 2009 et 2010. Bien qu'il s'agisse d'une somme importante, l'essentiel pourrait être mobilisé à travers les mécanismes et institutions existants selon la lettre envoyée aux dirigeants du G20 - les 20 pays les plus riches - par le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon à l'occasion de leur réunion du 2 avril 2009 à Londres.

21. C'est le moment d'honorer et même d'aller plus loin que l'engagement de doubler l'aide annuelle pour l'Afrique qu'ont pris les chefs d'État du G-8 lors du sommet de Gleneagles en 2005, à Tokyo, Londres et ailleurs, puisque le montant de ces engagements ne représente qu'une fraction de celui des trains de mesures de relance budgétaire adoptés dans les pays avancés. Mieux, les études ont montré qu'au niveau de ces pays, un accroissement de l'aide pourrait être supporté sans compromettre la stabilité économique.

Sur la base des constats et analyses précédents, les réflexions citoyennes proactives menées ont permis de mieux appréhender les exigences et implications de la crise financière mondiale, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements du Programme d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide

22. Sur la base des constats et analyses précédents, les réflexions citoyennes proactives menées ont permis de mieux appréhender les exigences et implications de la crise financière mondiale, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements du Programme d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide. A cet égard, et dans le souci de partager leurs réflexions et de faire entendre leur voix dans les débats sur les enjeux de coopération économique et de développement au niveau international, les organisations de la société civile d'Afrique Francophone, à travers la « Dynamique OSCAF », ont adopté les positions ci-après.

Nos exigences

Pour juguler de manière durable les effets de la crise et accroître les chances de succès des efforts de développement en cours dans leur sous-continent, les OSC francophones d'Afrique subsaharienne exigent que :

23. Les gouvernements des pays africains tirent leçons des réponses interventionnistes apportées par les grandes puissances à la crise économique et financière actuelle pour s'affranchir des diktats de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International ;

24. Les Etats africains mettent en place et renforcent la régulation économique au niveau régional avant de passer à la libéralisation des échanges avec d'autres régions partenaires telles que l'UE ;

25. Les économistes africains s'investissent dans la réflexion et la recherche pour proposer des alternatives crédibles aux politiques néolibérales afin d'asseoir le développement du continent sur des bases endogènes, débarrassées de tout diktat extérieur ;

Nous exigeons que **les économistes africains s'investissent dans la réflexion et la recherche pour proposer des alternatives crédibles aux politiques néolibérales afin d'asseoir le développement du continent sur des bases endogènes, débarrassées de tout diktat extérieur**

26. Des marges de manœuvres larges et d'importants mécanismes de flexibilité soient introduits dans les accords commerciaux régionaux Nord-Sud afin de permettre aux Etats africains d'être en mesure, à tout moment, d'apporter des réponses souveraines endogènes aux crises inéluctables du fonctionnement actuel de l'économie mondiale ;

27. Les partenaires techniques et financiers tiennent compte du contexte de la crise et de l'urgence des mesures à prendre pour adopter des procédures spéciales ou exceptionnelles dans le cadre de l'allocation efficace de l'aide aux pays d'Afrique subsaharienne ;

28. Des cadres formels de collaboration et de dialogue soient mis en place entre la société civile, l'Etat et les autres acteurs afin de prendre les décisions de politique économique au service des intérêts nationaux et régionaux ;

29. Des lignes budgétaires suffisantes soient votées par les parlements pour systématiser la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques de développement ;

30. L'OIF et ses Etats Membres accompagnent la dynamique OSCAF pour une meilleure présence des OSC francophones dans les débats sur les enjeux de politique de développement au niveau international.

Les OSC francophones d'Afrique subsaharienne s'engagent à mener le plaidoyer pour la prise en compte des facteurs qui sont à l'origine de la crise économique et financière et des inquiétudes des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement à tous les niveaux (local, national, régional et international).

Nos engagements

En appui à nos exigences, nous nous engageons à :

31. Mener le plaidoyer pour la prise en compte des facteurs qui sont à l'origine de la crise économique et financière et des inquiétudes des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement à tous les niveaux (local, national, régional et international) ;

32. Mettre en place aux niveaux national et régional, des observatoires citoyens d'analyse de la gouvernance économique et des politiques publiques afin de veiller à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques, et de systématiser le contrôle citoyen de l'action publique ;

33. Contribuer à renforcer le rôle et les capacités de l'Etat en matière de régulation économique ;

34. Renforcer nos capacités d'analyse, d'action et de dialogue sur les enjeux de politique économique ;

35. Mettre en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs, notamment les cadres des ministères sectoriels, le secteur privé, les parlementaires et les membres des Conseils économiques et sociaux pour contribuer à une réelle appropriation des principes de la Déclaration de Paris et le respect des engagements pris à Accra ;

Les OSC francophones d'Afrique subsaharienne s'engagent à mettre en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs, notamment les cadres des ministères sectoriels, le secteur privé, les parlementaires et les membres des Conseils économiques et sociaux pour contribuer à une réelle appropriation des principes de la Déclaration de Paris et le respect des engagements pris à Accra

36. Asseoir des mécanismes démocratiques de structuration pour apporter des réflexions citoyennes et crédibles aux processus de prises de décision en matière de politiques de développement aux niveaux national, régional et international ;

37. Mettre en place et respecter des règles et systèmes de fonctionnement qui valorisent l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs de développement à part entière ;

38. Contribuer par nos réflexions, nos actions et nos prises de position, à mieux éclairer les prises de décisions concernant toutes les questions de développement notamment celles liées à l'efficacité de l'aide, au commerce, à l'investissement et à la responsabilité sociétale des entreprises ;

39. Rendre opérationnels les mécanismes retenus pour le suivi de l'agenda sur l'efficacité de l'aide tels que les observatoires d'analyse des politiques et l'implication des médias à travers les dispositifs techniques de coordination et de diffusion de l'Agence Afrique Performance ;

40. Etablir des synergies d'actions entre la dynamique OSCAF et les autres processus conduits par des organisations comme Civicus, Enda Tiers Monde, CSI-Afrique, REPAOC, SCEAM, Reality of Aid, etc.

41. Renforcer la collaboration de la dynamique OSCAF avec les autres réseaux (francophones et anglophones) existants et la participation des OSC d'Afrique francophone aux dialogues sur les enjeux de développement au niveau mondial, à travers notamment, les Conférences sur le Commerce et le Développement (CNUCED, OMC), le processus de préparation de Séoul et du Forum Social Mondial en 2011 ainsi que les rencontres de l'OIF.

Fait à Lomé, le jeudi 30 juillet 2009

Les participants

Genre et la déclaration de paris sur l'efficacité de l'aide au développement

Par Massan d'ALMEIDA



Photo Reuters: le G20 en séance de travail lors de leur dernier sommet en avril 2009 (Ils sont incontournables en matière des aides au développement)

INTRODUCTION

La Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'Aide au développement (1) a été adoptée le 02 mars 2005 par les ministres des pays développés et des pays en développement chargés de la promotion du développement et les responsables d'organismes bilatéraux et multinationaux d'aide au développement, réunis à Paris du 28 février au 2 mars 2005 au cours d'un Forum ministériel de Haut Niveau organisé par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). (2)

La DP sur l'Efficacité de l'Aide représente l'aboutissement de 10 ans de discussion entre les donateurs sur les manières d'améliorer l'efficacité de l'Aide qu'ils accordent aux pays en développement. (3) Les donateurs décrivent la DP comme un « consensus mondial sans précédent » pour réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'Aide dans la perspective d'améliorer son efficacité. Ces réformes en question visent à augmenter les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération de la réalisation des OMD.

La Déclaration de Paris (DP) sur l'Efficacité de l'Aide représente l'aboutissement de 10 ans de discussion entre les donateurs sur les manières d'améliorer l'efficacité de l'Aide qu'ils accordent aux pays en développement. (3) Les donateurs décrivent la DP comme un « consensus mondial sans précédent » pour réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'Aide dans la perspective d'améliorer son efficacité.

La DP est l'accord le plus récent entre les pays donateurs et leurs partenaires. Elle a engendré une nouvelle architecture de l'acheminement de l'aide, qui détermine comment et à qui l'aide est accordée, ainsi que la nouvelle relation qu'entretiennent les donateurs avec les pays bénéficiaires (4). La DP se fonde sur cinq principes clés à savoir : Appropriation, Alignement, Harmonisation, Gestion axée sur les résultats et Responsabilité mutuelle.

Actuellement, quelques 25 pays donateurs, 80 pays bénéficiaires et 25 institutions multilatérales ont adhéré à la DP (5)

De nombreuses voix – surtout des organisations de la société civile – se sont levées pour critiquer la DP et pour appeler à une mobilisation à s'impliquer dans ce processus et soutenir l'appel pour qu'elle intègre une approche plus inclusive, cohérente et équilibrée de la réforme de l'aide afin qu'elle parvienne aux populations qui en ont le plus besoin, constituées en grande majorité des femmes. (4)

En septembre 2008, les pays donateurs et bénéficiaires se rencontreront à Accra au Ghana au cours d'un Forum de Haut Niveau pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la DP et convenir d'un nouveau plan d'activités.

I - Aperçu de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide et les Nouvelles Modalités d'Aide

1. Qu'est-ce que la Déclaration de Paris ?

La DP est un cadre de coopération internationale – le plus récent – sur lequel sont convenus la communauté des donateurs et les pays bénéficiaires au niveau de l'OCDE. Elle a été adoptée par les pays membres du CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE qui assistaient au Forum de Haut Niveau de Paris en 2005. La mise en œuvre de la DP est intrinsèquement liée à la réalisation des OMD.

La DP est un cadre de coopération internationale – le plus récent – sur lequel sont convenus la communauté des donateurs et les pays bénéficiaires au niveau de l'OCDE. Elle a été adoptée par les pays membres du CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE qui assistaient au Forum de Haut Niveau de Paris en 2005.

Il est important de souligner qu'avant la DP, il existait d'autres engagements en matière d'aide au développement pris par la communauté des donateurs au niveau des Nations Unies et d'autres déclarations faites par les pays donateurs à l'OCDE notamment :

- **La Déclaration du Millénaire (et les OMD), 2000 (6)**
- **Le Consensus de la Conférence des Nations Unies de Monterrey sur le financement du développement, 2002 (7)**
- **La Déclaration du Forum de haut niveau de Rome sur l'Harmonisation, 2003 (8)**
- **Le Mémorandum conjoint de la Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, 2004. (9)**

Cependant, la DP se distingue de tous ces instruments en raison des principes qu'elle contient et qui visent à redéfinir la relation entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide. A travers ces principes, la DP s'efforce de s'assurer que les pays en développement s'approprient leurs plans de développement et elle engage les pays donateurs à s'aligner sur les stratégies de développement des pays bénéficiaires en leur étant attentifs. En outre, elle engage les pays donateurs à harmoniser davantage les procédures d'octroi de l'aide et prescrit aux pays donateurs et bénéficiaires d'assurer une responsabilité mutuelle quant aux résultats de leurs actions de développement, de gérer les ressources et d'améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats (5).

La DP se distingue de tous *les autres déclarations* en raison des principes qu'elle contient et qui visent à redéfinir la relation entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide.

Ce qui distingue aussi la DP des cadres antérieurs, c'est qu'elle est conçue pour servir de feuille de route pratique pour la distribution de l'aide et qu'elle cherche à rendre les pays donateurs et bénéficiaires responsables de leurs actions à travers des réformes spécifiques et des engagements mondiaux (définis par les pays donateurs). La DP constitue en elle-même une reconnaissance implicite des échecs des anciennes structures mises en place dans les années 90, notamment les conditionnalités de l'aide associée aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).

2. La nouvelle architecture de l'aide et les nouvelles modalités d'aide

La *Déclaration de Paris* prévoit un changement significatif de la relation entre les pays donateurs et les bénéficiaires dans le contexte de l'aide. Pour la première fois, ils s'engagent, en principe du moins, à laisser l'appropriation du processus de développement au pays bénéficiaire. La conséquence pratique de cet engagement est un changement manifeste des types de mécanismes qui canalisent l'aide.

Dans le passé, l'aide était largement attribuée aux pays bénéficiaires par les Institutions Financières Internationales (IFI) et se concentrait principalement sur les **projets individuels** en guise de mécanisme efficace d'aide pour parvenir à la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. Les choses ont changé depuis l'adoption de la DP en 2005, cependant, mettant l'accent avec insistance sur l'appropriation par le pays — dans un effort visant à réaligner le pouvoir et le *leadership* avec les gouvernements bénéficiaires.

de nombreuses OSC n'ont pas approuvé et ne soutiennent pas la DP sous sa forme actuelle et elles préconisent une révision de l'accord en profondeur en raison de son manque d'engagement explicite vis-à-vis des droits humains, de son étroitesse et de son manque d'ambition politique.

Il y a au moins cinq 5 'nouveaux' outils ou 'modalités d'aide'– dont certains sont en place depuis des années – qui sont venus remplacer les projets individuels dont :

- Aide Budgétaire Générale (ABG), Aide Budgétaire Sectorielle, contrat OMD
- Approche Sectorielle
- Financement sur la base d'une évaluation de la politique multilatérale, comme les DSRP,
- Projets de développement portés par la collectivité,
- Aide Basée sur les Résultats,
- *Basket funding* (financement commun au départ d'un seul fonds)

L'Aide Budgétaire et l'Approche Sectorielle sont deux formes d'**approches par programme (APs)** où «plusieurs donateurs regroupent les ressources de développement pour soutenir un programme donné du gouvernement (…) dans les deux cas, on présume que le *leadership* est exercé par le gouvernement en question et que les stratégies spécifiques 'appartiennent au pays » (10).

II - La Déclaration de Paris et les Organisations de la Société Civile (OSC) et des droits des femmes

L'agenda de l'Efficacité de l'Aide issue de la signature de la DP se fonde sur l'engagement des pays donateurs et bénéficiaires à améliorer l'efficacité et le rendement de l'aide ainsi que sa gestion.

Si les principes de la DP ont été en général bien accueillis par les OSC, il est important de souligner que de nombreuses OSC n'ont pas approuvé et ne soutiennent pas la DP sous sa forme actuelle et elles préconisent une révision de l'accord en profondeur en raison de son manque d'engagement explicite vis-à-vis des droits humains, de son étroitesse et de son manque d'ambition politique.

Etroitesse : les OSC plaident pour une notion plus vaste et plus complète de l'aide en tant que ressource pour promouvoir le développement de nature politique et non simplement un développement « technique ».

Droits humains : les OSC exhortent les parties à examiner les modalités d'octroi de l'aide à travers les perspectives des droits humains, de l'égalité des sexes et de la viabilité environnementale.

Enfin, les OSC plaident pour ***que soient associés les OSC en tant que parties concernées*** eu égard aux rôles clés qu'elles jouent en tant que piliers de la bonne gouvernance et dans l'exécution des programmes de développement.

Pour mieux s'engager dans le processus de la DP, les OSC et plus récemment certaines organisations des droits des femmes ont mis en place un processus de suivi parallèle. Il est important de relever ici que bien que 14 OSC étaient présentes à la signature de la DP, l'appartenance au Groupe Consultatif est exclusive et réservée à la participation d'autres organisations. Seules 6 OSC (3 du Nord et 3 du Sud) font partie de cette instance.

les OSC se préoccupent du fait que la DP est exagérément axée sur les relations d'État à État et ignore le rôle critique joué par les citoyens, les mouvements et les organisations en vue d'influencer le changement social, politique et économique pour les personnes vivant en situation de pauvreté dans le monde entier et pour défendre les droits des femmes, la viabilité environnementale et le développement durable.

Beaucoup d'OSC considèrent l'appartenance sélective au Groupe Consultatif (GC) comme le reflet de la dynamique du pouvoir exprimée au CAD/OCDE et de certains problèmes inhérents de l'agenda de réforme limité de la DP. En particulier, les OSC se préoccupent du fait que **la DP est exagérément axée sur les relations d'État à État** et ignore le rôle critique joué par les citoyens, les mouvements et les organisations en vue d'influencer le changement social, politique et économique pour les personnes vivant en situation de pauvreté dans le monde entier et pour défendre les droits des femmes, la viabilité environnementale et le développement durable.

Face à ces préoccupations, un groupe d'OSC s'est réuni en janvier 2007 lors d'un atelier du Forum social mondial à Nairobi pour entamer un processus parallèle non officiel ouvert à toutes les organisations et destiné à transmettre des connaissances et communiquer des stratégies au GC, au Comité Directeur du Forum de Haut Niveau d'Accra (FHN3) et à influencer ainsi efficacement le Plan d'Action d'Accra et le processus général de l'agenda de l'Efficacité de l'Aide (AE) à plus long terme. A l'issue de cette rencontre fut mis en place le Groupe Préparatoire des OSC qui deviendra plus tard le Comité de Pilotage International de la Société Civile (CP).

Le Comité de Pilotage se veut un groupe ouvert qui soutient les organisateurs locaux du processus parallèle au Ghana. Toutefois, il importe de noter qu'actuellement, sa composition comporte des lacunes: des intervenants clés sont curieusement absents, notamment les organisations de droits de l'homme, les organisations de jeunes et les environnementalistes. Les groupes de femmes ont fait leur entrée dans le processus quand l'AWID et WIDE ont exprimé leur volonté de faire partie du groupe.

Les principaux objectifs du Comité de Pilotage des OSC sont d'influencer les résultats de la réunion et du processus officiel du FHN3 à Accra, ainsi que d'améliorer l'imputabilité générale du régime d'aide aux citoyens à la fois dans

les pays en développement et les pays développés. Le CP travaille aussi à mobiliser les groupes de la société civile du monde entier autour de cet agenda.

Les principes de base convenus par le CP sont les suivants:

Les OSC s'inquiètent particulièrement des intérêts et de la représentation des groupes souvent exclus ou marginalisés, notamment les femmes et mouvements de femmes.

- Les OSC pensent que la DP est fondamentalement un accord politique. L'aide crée une relation de pouvoir entre les donateurs, les gouvernements et les citoyens – le processus de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation de la DP doit le reconnaître. Les donateurs continuent à exercer un pouvoir significatif (qui ne dit pas son nom) sur les bénéficiaires de l'aide et - à travers lequel ils (peuvent aisément) - imposent leurs priorités et préoccupations.

- Les OSC s'inquiètent particulièrement des intérêts et de la représentation des groupes souvent exclus ou marginalisés, notamment les femmes et mouvements de femmes. Un changement radical est nécessaire pour donner du pouvoir aux bénéficiaires, pour que des comptes soient rendus aux populations pauvres et vulnérables à propos de l'aide, et que cette dernière réponde effectivement à leurs besoins.

- Les OSC argumentent que les seules véritables mesures de l'efficacité de l'aide sont sa contribution à la réduction durable de la pauvreté et de l'inégalité, et son soutien aux droits de l'homme, à la démocratie, à la viabilité environnementale et à l'égalité entre les sexes.

- Les OSC plaident pour un approfondissement de l'agenda d'efficacité de l'aide, pour tenir compte des préoccupations non seulement des donateurs et gouvernements partenaires, mais de toutes les parties concernées par le développement.

L'appropriation nationale des programmes de développement ne doit pas se limiter à une appropriation par le gouvernement, mais doit être une appropriation démocratique.

- L'appropriation nationale des programmes de développement ne doit pas se limiter à une appropriation par le gouvernement, mais doit être une appropriation démocratique. Celle-ci suppose d'impliquer les citoyens, notamment les organisations de femmes, dans la formulation et la fourniture de politiques et programmes. Cela suppose aussi de mettre en place des mécanismes légitimes de gouvernance pour la prise de décisions et l'imputabilité, notamment des parlements et des représentants élus. (13)

La participation constructive à ce processus pour les organisations des droits des femmes signifie :

-Mise en place de mécanismes clairs de consultation et de contribution au processus ;

-Attribution de ressources pour assurer la participation diverse et inclusive avec la capacité d'influencer le processus ;

-Mécanisme clair de reddition de comptes, faisant apparaître comment les contributions faites par les organisations de femmes sont reprises ou non dans le processus ;

-Définitions claires de la poursuite de la participation des défenseurs des droits des femmes à d'autres étapes du processus, axée sur le rôle de chien de garde, ainsi que d'autres rôles significatifs de suivi et d'évaluation, avec leurs propres données, analyse et indicateurs, et avec les expériences pratiques du développement efficace au niveau local ;

-La continuité de l'accès indépendant aux ressources pour les organisations des droits des femmes et les OSC, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle. (14)

De l'avis de la Société Civile, le projet actuel de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ne va pas loin assez pour s'attaquer aux obstacles fondamentaux qui empêchent de toucher les personnes qui en ont le plus besoin .

Principales préoccupations du point de vue de la Société Civile

Beaucoup d'OSC plaident pour une notion plus vaste et plus complète de l'aide, en tant que ressource pour éradiquer la pauvreté, pour promouvoir le développement, de nature *politique* et non simplement technique. Au **Forum de Haut Niveau 2 sur l'Efficacité de l'Aide à Paris, environ une quinzaine d'Organisations de la Société Civile ont présenté un document critiquant le projet de DP: «De l'avis de la Société Civile, le projet actuel de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* ne va pas loin assez pour s'attaquer aux obstacles fondamentaux qui empêchent de toucher les personnes qui en ont le plus besoin » (15).**

Certaines OSC ont exprimé leur inquiétude concernant la DP proprement dite, les conséquences de sa mise en œuvre et, en général, concernant la participation de la société civile à l'ensemble du processus du FHN3. Nous reprenons ci-dessous certaines de ces préoccupations spécifiques:

La Déclaration de Paris est strictement centrée sur la seule prestation d'aide

Une grande critique est que l'agenda de la DP est nettement et exclusivement centré sur les questions de prestation de l'aide et ne considère pas l'aide comme intégrée dans un cadre de droits humains

Une grande critique est que l'agenda de la DP est nettement et exclusivement centré sur les questions de prestation de l'aide et ne considère pas l'aide comme intégrée dans un cadre de droits humains, qui devrait promouvoir le développement durable, l'égalité entre les sexes, la viabilité environnementale et les droits de l'homme en général.

L'agenda de la Déclaration de Paris n'aborde pas les conditionnalités imposées par les donateurs

Beaucoup d'OSC critiquent aussi l'agenda AE actuel parce qu'en pratique, il ne donne guère de possibilités d'aborder les questions des conditionnalités de l'aide imposées par les donateurs et ne s'engage pas à délier entièrement l'aide **(16)**. Les prescriptions politiques des pays donateurs restent des conditions attachées à la fois à l'annulation de la dette et à l'aide, et pourtant la DP ne contient pas d'objectifs ni d'indicateurs pour réduire cette conditionnalité. Les OSC s'inquiètent de l'extension et de l'intensification des conditions, favorisant des politiques économiques qui ne sont pas dans l'intérêt des pauvres mais plutôt à l'avantage des pays donateurs.

Participation limitée de la Société Civile aux processus de prise de décisions

Une autre préoccupation importante a trait à la participation limitée des OSC aux décisions, de la mise en œuvre au suivi et à l'évaluation de la DP. Le Groupe Consultatif sur les OSC et l'efficacité de l'aide est le seul espace officiel pour la participation de la Société Civile et ne compte parmi ses membres que trois OSC du Nord et trois du Sud. Ce cadre de participation est manifestement inadéquat à une «participation constructive des organisations des droits des femmes».

RECOMMANDATIONS DU COMITE DE PILOTAGE INTERNATIONAL DE LA SOCIETE CIVILE

Le Comité de Pilotage International des OSC permet à un large éventail d'organisations de discuter de leurs préoccupations et recommandations relatives à l'agenda d'efficacité de l'aide. En prévision des prochaines consultations régionales et nationales officielles, organisées par le Groupe Consultatif, au dernier trimestre de 2007, le Comité de Pilotage des OSC a préparé un projet de document stratégique intitulé «De Paris 2005 à Accra 2008: l'aide au développement va-t-elle devenir plus responsable et efficace? Une approche critique du Plan d'Action pour l'Efficacité de l'Aide » (17).

L'une des importantes recommandations du CP pour rendre l'aide plus efficace et responsable est que le FHN d'Accra doit garantir que le plan d'action pour l'efficacité de l'aide ne freine en aucune façon les objectifs de réduction de la pauvreté, de promotion de l'égalité et de garantie des droits humains.

Ce document stratégique, qui devrait être examiné lors des consultations, sera la base d'un *exposé de principe* de la Société Civile pour le FHN3, à utiliser au cours de la phase préparatoire d'Accra en guise d'outil de sensibilisation des gouvernements donateurs et des bénéficiaires. Les recommandations suivantes sont reprises directement du document de réflexion élaboré par le CP et reflètent les points de vue de nombreuses OSC y compris des organisations des droits des femmes.

L'une des importantes recommandations du CP pour rendre l'aide plus efficace et responsable est que le FHN d'Accra doit garantir que le plan d'action pour l'efficacité de l'aide ne freine en aucune façon les objectifs de réduction de la pauvreté, de promotion de l'égalité et de garantie des droits humains. Il doit s'engager dans un plan de travail pour 2010, qui élaborerait des indicateurs et leurs propres processus d'évaluation de nouvelles modalités d'aide en termes de leur impact réel sur la réalisation de progrès en matière de réduction de la pauvreté, d'égalité et de droits humains.

III - Les enjeux de l'Agenda de l'Efficacité de l'Aide pour les femmes

Plusieurs auteurs et militants ont souligné les opportunités et les risques associés à ces 'nouvelles modalités d'aide'. Une préoccupation est de savoir si l'aide budgétaire favorisera la modification des budgets ou programmes nationaux de développement pour les centrer sur la réalisation des OMD et d'autres accords internationaux de premier plan, et accroître les investissements dans les actions concrètes pour atteindre ces objectifs.

Une autre question importante du point de vue des OSC et des droits des femmes, est l'inclusion inadaptée des intervenants de la société civile lors de la définition des plans de développement nationaux. Du point de vue des droits des femmes en particulier, cela s'est aggravé par le fait que les organisations de femmes sont à peine incluses dans ces processus. Comme dit Cathy Gaynor:

> *Les nouveaux processus et modalités d'aide doivent créer un espace adéquat et renforcer les capacités de toutes les parties nationales concernées pour déterminer les plans de développement, les priorités et stratégies. Dans la mesure où plus de la moitié des ressortissants de n'importe quel pays sont des femmes, cela ne peut se faire sans les impliquer, de même que les organisations qui représentent vraiment les femmes pauvres et les vecteurs du changement qui conduisent à des sociétés plus équitables. Jusqu'à présent, ces parties prenantes n'ont guère été impliquées dans les réformes d'aide ou de développement de l'agenda de la Déclaration de Paris. (18)*

La Déclaration de Paris ne tient aucun compte de l'égalité des sexes! Ce document historique ne propose ni ne reconnaît aucune mesure pour promouvoir les droits des femmes, l'égalité des sexes ou des normes de droits humains par des évaluations d'impact ou toute autre mesure.

En outre, les questions transversales telles que l'égalité des sexes sont particulièrement fragilisées par l'aide budgétaire, parce qu'elles ne sont pas traitées comme des secteurs. De ce fait, aucun indicateur de progrès ni aucun financement spécifique n'est envisagé pour le suivi des progrès en la matière. (19)

Comme le souligne Mariama Williams, ces 'nouvelles' modalités d'aide peuvent être systématiquement caractérisées par et évaluées par leurs impacts potentiels sur le développement économique et social, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la démocratie et la participation. En fait, les nouvelles modalités, en soi, ne sont pas exemptes de sexospécificité ni socialement respectueuses, il faut leur donner une dimension d'égalité des sexes (20). Il importe dès lors de faire pression pour inclure des instruments spécifiques dans ces 'nouveaux' outils, en particulier: intégration des sexospécificités dans l'analyse budgétaire, indicateurs d'égalité des sexes et suivi de la mise en œuvre d'instruments internationaux d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Pourquoi les Militantes des Droits des Femmes se soucient-elles de l'Agenda d'Efficacité de l'Aide? Quels sont les enjeux pour les femmes?

■ **La Déclaration de Paris ne tient aucun compte de l'égalité des sexes!** Ce document historique ne propose ni ne reconnaît aucune mesure pour promouvoir les droits des femmes, l'égalité des sexes ou des normes de droits humains par des évaluations d'impact ou toute autre mesure.

■ **Généralement, les droits des femmes et l'égalité entre les sexes ne sont pas reflétés dans les plans nationaux de développement!** La nouvelle architecture d'aide est destinée à aligner l'aide sur les priorités de développement fixées à l'échelon national — très problématique dans le contexte de certains gouvernements où les stratégies sensibles aux questions d'égalité des sexes ne sont ni pratiquées ni favorisées. L'alignement sur les priorités d'un pays est requise en théorie. Mais si elle est mise en œuvre dans des contextes politiques caractérisés par l'inégalité entre les sexes, les violations des droits humains, etc., cette architecture peut avoir un impact négatif sur la vie des femmes et empêcher de tenir des engagements clés de développement.

■ **Les actions des gouvernements ne réduiront pas à elles seules la pauvreté –** affectant négativement les femmes! L'Agenda d'Efficacité de l'Aide de la DP est axé sur les réformes institutionnelles du gouvernement pour un système d'aide plus efficace et performant, au lieu de se concentrer sur les conditions de développement efficace et durable, et la démocratisation des processus de coopération internationale.

■ **Préserver les rôles stratégiques que jouent les OSC pour les femmes!** Les organisations de la société civile et des droits des femmes n'ont guère de possibilités d'influencer le processus de mise en application de la DP. Leurs contributions et leur rôle d'intervenants clés du développement sont essentiels pour créer un climat de changement social, politique et économique, ainsi que pour réduire la pauvreté et l'inégalité entre les sexes.

■ **La DP est un nouvel effort pour convenir d'objectifs et d'indicateurs internationaux (comme les OMD) pour l'efficacité de l'aide.** L'agenda de la DP a été défini par les donateurs (à l'OCDE) et le suivi du processus d'AE se fait à l'aide d'indicateurs développés par la Banque Mondiale. Où sont les voix et les contributions des organisations de femmes et autres OSC dans ce contexte? Pourquoi les priorités de développement internationales doivent-elles être convenues à l'OCDE et non dans un forum multilatéral/des parties concernées comme les Nations Unies?

Si les défenseurs des droits des femmes ne font pas pression pour faire adopter l'égalité entre les sexes et les droits des femmes comme priorités de développement, personne ne le fera pour elles.

■ **Un Forum de Haut Niveau (FHN3) se tiendra à Accra, au Ghana, en septembre 2008, pour évaluer la mise en œuvre de la DP.** Les organisations de femmes et les OSC en général doivent s'efforcer d'influencer l'ordre du jour de ce forum officiel, pour qu'il tienne compte de questions clés concernant la société civile, les droits des femmes et l'égalité des sexes dans les discussions et la déclaration finale.

■**Un processus des OSC se déroule parallèlement au FHN3.** Un forum des OSC doit se tenir juste avant le FHN3 et les organisations de femmes doivent être présentes dans cet espace critique pour contribuer à une autre vision du développement, sous l'angle de la société civile.

Si les défenseurs des droits des femmes ne font pas pression pour faire adopter l'égalité entre les sexes et les droits des femmes comme priorités de développement, personne ne le fera pour elles. Il convient de s'assurer que les voix, les propositions et la participation des femmes imprègnent l'ensemble du processus. (5)

Voilà pourquoi nous nous mobilisons!

IV - Analyse genre de la déclaration de Paris

Les organisations de femmes sont à la base de nombreuses transformations positives d'ordre politique, économique et social dans nos communautés. Nous pensons qu'à ce titre elles devraient être considérées comme des agents clés du processus d'efficacité de l'aide. Malheureusement, les groupes de femmes, qui

jouent un rôle crucial dans le processus social et de développement étaient, jusqu'il y a peu, complètement absents de l'agenda de l'efficacité de l'aide.

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris et la prochaine révision à mi-parcours de ce processus à Accra, n'ont été ouverts que récemment à la participation d'acteurs de la société civile et aux organisations de femmes (grâce aux efforts de plaidoyer du Groupe de pilotage indépendant des OSC). Deux groupes de femmes - l'AWID et Wide - ont donc été invitées à participer aux réunions du groupe consultatif préparatoire du FHN3 comme membres de la délégation de la société civile du Groupe consultatif sur les Organisations de la Société Civile et l'Efficacité de l'Aide, à l'issue de la Consultation internationale d'organisations et de réseaux de femmes, qu'elles ont organisé à Ottawa, les 31 janvier et 1 février 2008.

Mais, l'espace limité réservé actuellement à la société civile dans le contexte de l'OCDE ne permet pas de représenter les différents agendas, non seulement parce que les organisations de femmes n'y étaient pas représentées mais aussi parce que d'autres acteurs importants tels que les groupes des droits de l'homme ou les écologistes en sont également écartés.

La Déclaration de Paris ne mentionne l'égalité entre les sexes que dans un paragraphe sur les 50 qu'elle contient, et dans un libellé qui, au mieux, peut être qualifié de faible. Ceci reflète clairement l'absence de volonté politique des pays donateurs et des gouvernements bénéficiaires pour faire de l'égalité entre les sexes une priorité

4.1. L'égalité entre les sexes et la Déclaration de Paris

Dans le but de favoriser la prise en compte de la perspective de l'égalité entre les sexes dans le débat relatif au processus de la Déclaration de Paris, l'AWID et WIDE ont récemment élaboré une étude intitulée « La mise en œuvre de la déclaration de Paris et ses conséquences sur la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes », commandité par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Les principales préoccupations et recommandations formulées dans cette étude sont reprises dans les lignes qui suivent. (21)

· La Déclaration de Paris ne mentionne l'égalité entre les sexes que dans un paragraphe sur les 50 qu'elle contient, et dans un libellé qui, au mieux, peut être qualifié de faible. Ceci reflète clairement l'absence de volonté politique des pays donateurs et des gouvernements bénéficiaires pour faire de l'égalité entre les sexes une priorité, à savoir l'un des principaux objectifs du développement.

Paragraphe 42. Des efforts d'harmonisation doivent également être accomplis dans d'autres domaines transversaux comme l'égalité entre hommes et femmes et sur d'autres sujets thématiques, y compris ceux qui bénéficient du financement de fonds spécialisés.

· La Déclaration de Paris considère actuellement l'égalité entre les sexes, tout comme la pérennité de l'environnement et les droits humains, comme un problème transversal. De ce fait, la DP considère ces domaines comme des problèmes accessoires au développement et, partant, à l'agenda de l'efficacité de l'aide, plutôt comme objectifs centraux de développement, comme cela devrait être le cas.

L'analyse sexospécifique des principes contenus dans la DP soulève les préoccupations suivantes:

Principe 1 - APPROPRIATION: Les pays partenaires prennent l'initiative dans l'élaboration de l'agenda de développement

L'appropriation par un pays des programmes de développement *ne devrait pas signifier* l'appropriation par un « gouvernement ». Les citoyens, y compris les organisations de femmes doivent donc participer à la formulation et la présentation de politiques et de programmes de développement.

L'appropriation par un pays des programmes de développement ***ne devrait pas signifier*** l'appropriation par un « gouvernement ». Les citoyens, y compris les organisations de femmes doivent donc participer à la formulation et la présentation de politiques et de programmes de développement.

Jusqu'à présent, les premiers indicateurs de l'appropriation d'un pays ont été les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) et les plans de développement y afférents. Or Les DRSP sont un mécanisme d'allégement de la dette où la priorité est accordée aux créanciers. Certes, les documents de stratégie sont rédigés par des fonctionnaires gouvernementaux de pays en développement, avec un certain niveau de consultation de la société civile mais, en dernière analyse, ils doivent être approuvés par la Banque mondiale et par le FMI, d'où le contrôle qu'ils peuvent continuer d'exercer sur le mécanisme.

Que « l'appropriation par un pays » ne soit définie qu'en fonction des intérêts des institutions financières internationales ou soit mise au point dans le cadre de processus nationaux à huis clos pose un grave problème. Si l'appropriation par un pays est conçue comme un processus démocratique où participent les différentes parties prenantes, il faut bien reconnaître que les personnes directement concernées par les projets ou les programmes financés de l'étranger doivent avoir le droit de réviser, d'accepter ou de rejeter ces projets dans les domaines qui les concernent. Ce sont les gouvernements, et non les institutions financières internationales, qui doivent être les gardiens des politiques nationales en matière d'aide.[1] ***Donc ce que recommandent les organisations des droits des femmes, c'est que tout l'ensemble du processus d'appropriation relève entièrement de la responsabilité des pays bénéficiaires.***

ALIGNEMENT: Les pays donateurs basent leur soutien global sur la stratégie de développement, les institutions et les procédures nationales des pays bénéficiaires.

Les acteurs des OSC et du CAD OCDE reconnaissent que le principe de l'appropriation implique que les pratiques en matière d'aide **soient basées sur les compétences existantes dans les pays partenaires dans le domaine des questions féminines**. Il est donc fondamental, pour garantir une appropriation démocratique des stratégies de développement ainsi que pour l'efficacité de l'aide, de renforcer les compétences locales et de promouvoir une analyse approfondie des relations hommes femmes ainsi que des politiques sexospécifiques pertinentes. De telles politiques peuvent contribuer au diagnostic des problèmes spécifiques à l'égalité entre les sexes, à l'établissement de priorités et à la mise en œuvre de stratégies et la gestion axée sur des résultats en termes d'égalité entre les sexes.

[1] Rapport global sur les OSC de Kathmandu CSO et La Consultation entre les multiples parties prenante pour l Asie du Sud et de l'Ouest, 29 octobre-1 novembre 2007.

Principe 2 - ALIGNEMENT: Les pays donateurs basent leur soutien global sur la stratégie de développement, les institutions et les procédures nationales des pays bénéficiaires.

Puisque les donateurs « alignent » l'aide en fonction des budgets nationaux et que l'aide est essentiellement canalisée de gouvernement à gouvernement, ***si l'égalité entre les sexes n'est pas une priorité nationale et explicite (ce qui est souvent le cas), elle sera également absente des agendas des donateurs***. Cela risque également de provoquer une réduction des ressources de l'aide en faveur du travail des OSC, et en particulier des organisations de femmes.

HARMONISATION: Les pays donateurs veilleront à ce que leur action soit plus harmonisée, transparente et effective sur le plan collectif.

L'alignement à travers le soutien budgétaire exige une société civile nationale forte jouant le rôle de « vigile ». Ce rôle implique une participation aux procédures budgétaires nationales, y compris dans la fixation des priorités en termes d'allocation des fonds, le suivi des dépenses et une budgétisation sensible aux sexospécificités. Les groupes de femmes ont une solide expérience dans ce domaine et peuvent contribuer la démocratisation des budgets nationaux ainsi qu'à la transparence de ce processus. Cependant, le rôle de vigile que doivent jouer les OSC et les organisations de femmes dans le cadre de l'aide ne doit pas leur faire oublier leur rôle dans la prestation de services, l'organisation communautaire, le plaidoyer, etc. C'est précisément cette diversité des OSC qui garantit leur légitimité et leur responsabilité dans leur rôle de surveillance des gouvernements et des donateurs.

Principe 3 - HARMONISATION: Les pays donateurs veilleront à ce que leur action soit plus harmonisée, transparente et effective sur le plan collectif.

La possibilité que cette « harmonisation » entre les politiques des donateurs conduise à un renforcement de leur conditionnalité, tels que l'imposition de certaines politiques économiques et commerciales, est assez évidente. Les organisations de femmes pensent que l'harmonisation risque également de se traduire en un cadre trop étroit (basé sur l'application des politiques du donateur le moins progressiste) et donc à une réduction de l'agenda du développement.

GESTION AXEE SUR LES RESULTATS: Tous les pays pourront gérer des ressources et améliorer le processus de prise de décisions afin d'obtenir des résultats

D'une part, l'harmonisation réduit les redditions multiples de compte – ce qui est une bonne chose. D'autre part en revanche, elle risque de porter atteinte à l'indépendance des gouvernements du Sud et d'amoindrir leur pouvoir de négociation. Des stratégies communes d'assistance seront mises en œuvre à l'échelon national, ainsi que certaines réformes actuellement en cours au sein du système des Nations Unies (sous le nom d' « Unité d'action des Nations Unies »), afin de faciliter l'harmonisation de tous les programmes des institutions bilatérales et multilatérales.

Principe 4 - GESTION AXEE SUR LES RESULTATS: Tous les pays pourront gérer des ressources et améliorer le processus de prise de décisions afin d'obtenir des résultats

L'étude recommande que les principes des droits humains et des femmes et les obligations juridiques des donateurs et les gouvernements soient appliqués pour déterminer l'efficacité des politiques et des approches, en particulier leurs répercussions sur les groupes vulnérables.

A cet effet, GENDERNET propose que le suivi des résultats et des progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes soient basés sur les indicateurs et les processus actuels en matière d'égalité entre les sexes propres à chaque pays. Les mécanismes actuels sont notamment les cibles et les indicateurs des OMD, ainsi que les exigences pour l'établissement de rapports de la CEDAW et les rapports sur le Plan d'action de Beijing.[2]

Principe 5 - RESPONSABILITE MUTUELLE (Reddition mutuelle des comptes): Les pays donateurs et en développement s'engagent à être mutuellement responsables des résultats du développement.

Le principe de responsabilité mutuelle, par lequel les pays donateurs, les pays bénéficiaires et des citoyens vont pouvoir se rendre mutuellement des comptes de leurs engagements vis-à-vis du développement, n'est vraiment possible que dans la mesure où il existe une société civile et des organisations de femmes solides, indépendantes et bien financées.

RESPONSABILITE MUTUELLE (Reddition mutuelle des comptes): Les pays donateurs et en développement s'engagent à être mutuellement responsables des résultats du développement.

Une authentique responsabilité mutuelle ne peut être dissociée de la relation établie dans le cadre de l'aide. Elle exige que les intérêts et les doubles standards des pays donateurs sur le commerce et le développement soient abordés de façon explicite dans le cadre du dialogue, ainsi qu'avec la participation des citoyens tant des pays donateurs que des pays bénéficiaires. Des groupes de femmes ont réalisé des analyses approfondies d'un point de vue sexospécifique des politiques commerciales, ainsi que de la relation existant entre la pratique de l'aide des pays développés et leurs relations (et contradictions) avec les politiques commerciales et d'investissement, qui compromettent sérieusement la possibilité des pays en développement de lutter contre la pauvreté et l'inégalité.

La DP est fondée sur une série de « nouvelles » modalités d'aide, notamment le soutien budgétaire, les approches sectorielles, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, le financement à partir d'un panier et des stratégies communes d'assistance. Dans l'ensemble, ces modalités suscitent des préoccupations quant aux possibilités de la société civile d'avoir une participation réelle pour influencer les plans de développement et le financement du développement, ses capacités limitées pour jouer un rôle informé dans la construction et la supervision des budgets, les conditionnalités persistantes imposées par les donateurs qui subjuguent les intérêts nationaux de développement et la crainte que « l'appropriation par le pays » ne se traduise, dans des contextes où l'engagement politique vis-à-vis de l'égalité entre les sexes est plus que mitigé, par une chute brutale du soutien des donateurs en faveur des droits des femmes.

2 GENDERNET, août 2007

Les organisations de la société civile ont manifesté de sérieuses préoccupations quant aux plans de suivi de la DP, notamment du point de vue de la dépendance des mécanismes d'évaluation et des données de la banque mondiale et de l'absence de méthodes indépendantes pour mesurer le degré d'accomplissement des principes de la DP. **Les organisations de femmes regrettent particulièrement qu'aucun indicateur de l'égalité entre les sexes n'ait, jusqu'à présent, été inclu dans le cadre de la méthodologie d'évaluation.**

Il est impératif d'appliquer une approche plus holistique qui intègre les efforts parallèles (comme ceux de plusieurs donateurs pour analyser en profondeur les rapports existants entre l'efficacité de l'aide et l'égalité entre les sexes) dans le suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

4.2. Recommandations pour le renforcement de la perspective de l'égalité entre les sexes dans l'agenda de l'efficacité de l'aide

Les organisations de femmes regrettent particulièrement qu'aucun indicateur de l'égalité entre les sexes n'ait, jusqu'à présent, été inclu dans le cadre de la méthodologie d'évaluation.

Cette analyse se traduit par différentes recommandations visant à renforcer la perspective de l'égalité entre les sexes dans l'agenda d'efficacité de l'aide:

1) Les donateurs les gouvernements doivent honorer leurs engagements vis-à-vis de l'égalité entre les sexes en:

- honorant leurs engagements dans les cadres internationaux relatifs aux droits humains et les principaux accords sur les droits des femmes et le développement, en particulier la CEDAW
- assurant des ressources financières suffisantes pour concrétiser leurs engagements vis-à-vis de l'égalité entre les sexes, les droits humains et le développement.
- garantissant la participation effective de dispositifs nationaux chargés de l'égalité entre les sexes dans la planification et la mise en œuvre des politiques du développement.

2) Renforcer l'appropriation démocratique et la participation des femmes à l'agenda de l'efficacité de l'aide:

- Accroître la conscientisation de l'opinion publique nationale à propos de la DP et de l'importance de l'égalité entre les sexes.
- Promouvoir des mécanismes favorables à la participation de la société civile - y compris des organisations des droits des femmes - à la conception, la mise en œuvre et le suivi des plans nationaux de développement.
- Améliorer la communication et l'engagement entre les OSC, les groupes des droits des femmes, et les parlements et les gouvernements locaux.
- Promouvoir un soutien autonome de l'aide aux actrices et acteurs de la société civile, y compris des organisations de femmes, à travers de nouveaux dispositifs d'aide propices à l'inclusion.

3) Inclure l'égalité entre les sexes dans le suivi et l'évaluation de la DP:

- Utiliser des instruments sensibles au genre.
- Élaborer des statistiques ventilées par sexe.
- Promouvoir le développement d'analyse et d'indicateurs qualitatifs.

4) Mettre au point des guides et des outils relatifs à la contribution des nouvelles modalités d'aide aux obligations nationales en matière d'égalité entre les sexes:

- Appuyer le développement de guides d'orientations, d'instruments de suivi et d'indicateurs relatifs aux contributions des nouvelles modalités d'aide aux obligations nationales en matière d'égalité entre les sexes.
- Documenter les expériences de plaidoyer et de promotion en faveur de l'égalité entre les sexes dans les processus de DRSP et effectuer une analyse de la pauvreté des femmes en relation directe avec la politique macroéconomique nationale.

Les participants estiment qu'il ne peut y avoir efficacité de l'aide sans efficacité du développement et qu'il importe de reconnaître l'importance cruciale de l'égalité entre les sexes, de l'environnement et des droits humains pour parvenir au développement.

4.3. Recommandations de la Consultation internationale des organisations et des réseaux de femmes et l'efficacité de l'aide

Les organisations des droits des femmes ayant participé à cette Consultation ont analysé les principes de la Déclaration de Paris qu'elles reconnaissent comme une opportunité de promouvoir l'agenda de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes; Cependant; la DP ne tient absolument pas compte des considérations de genre et est, en ce sens, fondamentalement lacunaire. Les participants estiment qu'il ne peut y avoir efficacité de l'aide sans efficacité du développement et qu'il importe de reconnaître l'importance cruciale de l'égalité entre les sexes, de l'environnement et des droits humains pour parvenir au développement. En raison de leur considération actuelle comme des problèmes transversaux, ces domaines restent en marge du processus de développement et sont considérés comme des problèmes accessoires dans l'agenda d'efficacité de l'aide. Les participantes ont donc proposé que : l'importance de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes soit mise en avant en tant qu'objectif de développement de l'efficacité de l'aide; les gouvernements, les organisations régionales et multilatérales appuient l'appropriation démocratique et la participation des organisations de la société civile et des droits des femmes aux différents niveaux des processus de prise de décision et de la planification des politiques; la responsabilité mutuelle soit intensifiée; des indicateurs de l'égalité entre les sexes soient développés et amélioré; le composant d'égalité entre les sexes dans le système actuel de suivi de la DP; davantage de ressources soient mobilisées en faveur de l'égalité entre les sexes et des stratégies des droits des femmes; un processus institutionnalisé de participation prévoyant une participation de 30% d'organisations des droits des femmes aux travaux préparatoires de la réunion d'Accra et durant le FHN3 et que les questions de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes soient effectivement abordées au cours des débats des tables rondes.

CONCLUSION

En conclusion, ce que nous – organisations des droits des femmes - demandons, c'est que l'aide au développement serve aussi à financer les projets portés par les femmes, des projets en faveur des droits humains des femmes, de l'égalité entre les sexes et de la viabilité de l'environnement, car si ces questions centrales au développement ne sont pas vos préoccupations, c'est du bien-être et de la situation de près de 52% de la population des pays dont on veut promouvoir le développement à travers l'efficacité de l'aide qu'on s'en fiche. Nous les femmes ne trouvons pas cela juste du tout.

Car dans un pays comme le mien – le Togo – il y a des communautés qui trouvent encore inconcevable/inadmissible qu'une femme prenne la parole dans un groupe composé d'hommes et de femmes, comme je le fais aujourd'hui devant vous. Notre code des Personnes et de la Famille considère toujours la femme comme une mineure à vie : elle passe de l'autorité de son père sous celle de son mari et quelque soit son âge, elle ne peut se marier sans l'autorisation d'un « mâle » fut-il son frère, son fils ou même son petit fils. Le nouveau code qui a été présenté à la population et devait être voté par l'Assemblée nationale a été presque jeté aux oubliettes car il donne – semblerait-il - trop de droits aux femmes.

Nous ne voulons pas qu'un jour nos filles nous regardent avec un regard plein de reproche de n'avoir pas suffisamment lutter pour qu'elles ne vivent pas les injustices que nous nous vivons au quotidien

Ce que nous sommes entrain de dire et que nous réclamons, c'est que des dispositions soient prises pour que le plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide prennent en compte ces questions tant au niveau des principes, des résolutions que dans la formulation des indicateurs de son suivi et de son évaluation. Car il ne peut y avoir de progrès si près de 52% de la population des pays qu'on veut aider sont laissés pour compte. Nous ne voulons pas qu'un jour nos filles nous regardent avec un regard plein de reproche de n'avoir pas suffisamment lutter pour qu'elles ne vivent pas les injustices que nous nous vivons au quotidien aujourd'hui dans nos pays simplement parce que nous sommes nées « FEMMES », au point où si certaines d'entre nous avions eu l'opportunité de choisir notre sexe au moment où nous étions conçues, nous ne choisirions pas de naître « FEMMES ».

ACRONYMES

CAD : Comité d'Aide au Développement

CP : Comité de Pilotage

DP : Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au développement

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

FHN : Forum de Haut Niveau

GC : Groupe Consultatif sur les Organisations de la Société Civile et l'Efficacité de l'Aide

IFI : Institutions Financières Internationales

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OSC : Organisations de la Société Civile

REFERENCES

1. OECD, 2005, La Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement, http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf

2. L'OCDE est une organisation regroupant 30 pays ou donateurs clés, qui a pour mission d'aider ses pays membres à « réaliser une croissance durable de l'économie et de l'emploi et de favoriser la progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à favoriser ainsi le développement de l'économie mondiale». http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_36734052_36761863_1_1_1_1_1,00.html

3. CIVICUS, Assemblée mondiale, Atelier sur Efficacité de l'Aide, 26 Mai 2007, Rapport par Lina Gomez (AWID).

4. AWID, Ressources sur l'Efficacité de l'Aide, http://www.awid.org/go.php?cid=531

5. AWID, Série Efficacité de l'Aide et Droits des femmes, Plaquette n°1 ; Pour voir la liste des pays ayant entérinés la DP: http://www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration/members

6. La Déclaration du Millénaire (et les OMD), 2000, www.undp.org

7. Le Consensus de la Conférence des Nations Unies de Monterrey sur le financement du développement, 2002,

8. La Déclaration du Forum de haut niveau de Rome sur l'Harmonisation, 2003, http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/Documents/languages/FR%20-%20Rome_Declaration.pdf

9. Le Mémorandum conjoint de la Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, 2004, http://www.oecd.org/dataoecd/57/23/31440929.pdf

10. Reality of Aid, «Reality Check: The Paris Declaration Towards Aid Effectiveness» (Contrôle de la réalité: la Déclaration de Paris en vue de l'efficacité de l'aide), janvier 2007. Disponible pour téléchargement sur http://www.realityofaid.org/downloads/RC_Jan07.zip

11. Ce tableau a été élaboré par l'UNIFEM et présentait le document d'analyse UNIFEM *Promoting Gender Equality in New Aid Modalities and Partnerships* (Promouvoir l'égalité des sexes dans les partenariats et les nouvelles modalités d'aide) – mars 2006. Adapté pour les besoins de cette plaquette.

12. «La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: engagements des donateurs et critiques de la société civile», sommaire d'un document d'information du CCCI, mai 2006. Voir http://www.ccic.ca/e/docs/002_aid_2006-05_paris_declaration_summary.pdf citée dans AWID, Série Efficacité de l'Aide et Droits des femmes, Plaquette n°3

13. Le projet de document stratégique «De Paris 2005 à Accra 2008: l'aide au développement va-t-elle devenir plus responsable et efficace?», peut être téléchargé en anglais, en français et en espagnol sur http://www.betteraid.org/downloads/draft_cso_policy_paper.pdf

14. AWID, Série Efficacité de l'Aide et Droits des femmes, Plaquette n°3

15. Reality of Aid: http://www.realityofaid.org/rchecknews.php?table=rc_jan07&id=3

16. Lier l'aide est une pratique en vertu de laquelle les fonds d'aide sont utilisés pour acheter des biens et services à des prestataires établis dans le pays donateur ou dans un groupe limité de pays prédéfinis. Cette pratique était très courante parmi les donateurs bilatéraux mais en 2002, l'OCDE a recommandé de délier l'aide aux pays les moins avancés. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez: http://www.oecd.org/document/7/0,3343,en_2649_18108886_2731463_1_1_1_1,00.html

17. Le projet de document stratégique «De Paris 2005 à Accra 2008: l'aide au développement va-t-elle devenir plus responsable et efficace?», peut être téléchargé en anglais, en français et en espagnol sur http://www.betteraid.org/downloads/draft_cso_policy_paper.pdf

18. Gaynor, Cathy, «The Paris Declaration on Aid Effectiveness and Gender Equality» (La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'égalité des sexes), Division de la promotion des femmes, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, août 2007, New York. Réunion d'experts sur le financement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Oslo, Norvège 4-7 septembre 2007.

19. En 2005 Social Watch et Eurostep ont publié un rapport identifiant cette question appelé «Accountability upside down»: http://www.socialwatch.org/en/informeImpreso/images/otrasPublicaciones/Unifem_OECD_RV.pdf

20. Williams, Mariama. «Financing Development, Democracy and Gender Equality» (Financer le développement, la démocratie et l'égalité des sexes), Commonwealth Foundation, mai 2007.

21. AWID, Série Efficacité de l'Aide et Droits des femmes, Plaquette n°5

Déclaration finale des OSC pour le Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide publique au développement



Forum parallèle des Organisations de la Société Civile à Accra en septembre 2008 (source inconnue)

La déclaration de la société civile à Accra exige une action urgente en matière d'aide au développement 1er Septembre 2008

Introduction

2008 est une année importante pour le financement du développement et une opportunité pour faire avancer la communauté internationale vers un système plus équitable, centré sur les besoins des populations et sur la gouvernance démocratique. Aujourd'hui 1.4 milliard de personnes vivent sous le nouveau seuil de pauvreté d'US$1.25, la plupart d'entre eux étant des femmes. Face à des problèmes cruciaux tels que la crise financière, la cherté des denrées alimentaires, l'accès à l'énergie, le changement climatique, l'urgence de l'action s'impose.

Accra est une opportunité pour élargir le champ de l'efficacité du développement. Ce Forum de Haut Niveau et les réunions importantes des Nations Unies à New York et Doha confirmeront le grand écart entre ce qui a été promis et l'absence de progrès dans l'accomplissement des objectifs de développement internationalement convenus.

L'aide au développement ne constitue qu'une partie de l'équation, qui doit être analysée dans un contexte plus large en tenant compte de ses interactions avec le commerce, la dette, la mobilisation nationale et internationale des ressources et le système international de gouvernance. Lorsque les donateurs et les gouvernements se sont réunis à Paris il y a trois ans, les discussions techniques ont masqué des différences politiques plus profondes sur une vision plus large des enjeux de l'aide. Quelques gouvernements donateurs souhaitaient rapidement laisser beaucoup plus de pouvoir aux gouvernements des pays en développement. D'autres donateurs n'ont pas travaille dans cet esprit. Ce qui a été réalisé ne fut qu'un compromis, critiquable pour son approche trop technique.

Il est impératif de reconnaitre explicitement les droits humains, l'égalité entre les sexes, le travail décent et la durabilité environnementale comme objectifs de l'aide. C'est pourquoi, nous faisons appel aux représentants des gouvernements présents à Accra pour agir de façon urgente dans ce sens.

Il est impératif de reconnaitre explicitement les droits humains, l'égalité entre les sexes, le travail décent et la durabilité environnementale comme objectifs de l'aide. C'est pourquoi, nous faisons appel aux représentants des gouvernements présents à Accra pour agir de façon urgente dans ce sens. Les citoyens ont besoin que des engagements mesurables soient pris à Accra pour fournir de vrais résultats sur le terrain pour l'éradication de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale. C'est un défi politique et non technique, qui doit être traité en tant que tel quel.

Quelles sont nos demandes minimum pour Accra ?

Au jour d'aujourd'hui, le processus de Paris semble être un échec. La revue 2008 de Paris montre que les donateurs ont encore un long chemin à parcourir

pour réaliser leurs engagements. Accra doit dès lors aboutir à un changement radical dans la mise en œuvre de la Déclaration et dans la façon par laquelle l'efficacité est mesurée en identifiant de nouveaux indicateurs. Tous les donateurs doivent établir des plans détaillés et des indicateurs pour préparer la mise en œuvre de leurs engagements.

Pour faire face à un certain nombre de défis qui ne sont pas pris en charge de façon adéquate par la Déclaration de Paris, le Forum de Haut Niveau d'Accra doit également aboutir à des engagements mesurables. Les donateurs doivent prendre la responsabilité d'améliorer la qualité de leur intervention. Tous les gouvernements doivent accroître la redevabilité et la transparence du dialogue politique et des ressources de l'aide au développement. Si le Forum de Haut Niveau de Accra veut être considéré comme une réponse crédible au défi capital de rendre l'aide plus efficace, l'Agenda d'Action d'Accra doit au minimum :

l'Agenda d'Action d'Accra doit au minimum s'engager à élargir la définition de l'appropriation afin que les citoyens, les organisations de la société civile et les élus deviennent parties prenantes des processus d'aide au développement, cela à tous les niveaux

• S'engager à élargir la définition de l'appropriation afin que les citoyens, les organisations de la société civile et les élus deviennent parties prenantes des processus d'aide au développement, cela à tous les niveaux ;

• Etablir des engagements mesurables dans le temps pour :

Cesser l'aide à court-terme et s'engager à ce que 80% de l'aide soit mise en œuvre sur des périodes de 3 à 5 ans en 2010 ;

Réduire le fardeau des conditionnalités en 2010, afin que les accords de coopérations soient fondés sur des objectifs mutuellement négociés ;

• Etablir des indicateurs plus ambitieux pour rendre l'assistance technique encadrée et demandée par les pays bénéficiaires ;

• S'engager à supprimer l'aide liée, qui inclus l'aide alimentaire et l'assistance technique, en 2010 ;

Nous sommes plus de 600 représentants issus de 325 organisations de la société civile de 88 pays se sont réunis à Accra pour débattre sur les actions à entreprendre en vue de la reforme de l'aide.

• Engager les donateurs et bénéficiaires à rendre le système de l'aide plus transparent en développant et en mettant en œuvre de nouveaux standards de transparence en 2009, qui assureront qu'une information de qualité soit accessible et communiquée au public ;

• S'engager à améliorer le suivi de l'efficacité de l'aide en adaptant les indicateurs existant et en intégrant les nouveaux indicateurs établis par l'Agenda d'Action de Accra en 2009 :

En soutenant des systèmes de suivi et d'évaluation indépendants et citoyens ;

En adoptant un processus d'évaluation inclusif pour évaluer l'impact de Paris sur la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, les droits de l'homme et le développement durable.

Qui sommes-nous ?

Plus de 600 représentants issus de 325 organisations de la société civile de 88 pays se sont réunis à Accra pour débattre sur les actions à entreprendre en vue

de la reforme de l'aide. Quatre vingt (80) représentants de la société civile ont participé au cours des deux derniers jours aux tables rondes organisées dans le cadre de ce forum pour communiquer et faire entendre la voix de la société civile. Les OSC ont activement participé au processus de préparation d'Accra – en organisant des consultations dans chaque région, en participant aux rencontres du Groupe de Travail sur l'efficacité de l'aide et en réagissant sur les différents documents préparatoire du Plan d'action d'Accra. Bien que nous saluions ces opportunités, nous sommes globalement déçus que nos points de vue sur les différents documents préparatoires n'aient pas été pris en compte et que le plan d'action d'Accra dans sa forme actuelle n'envisage que peu de changement.

En tant qu'acteurs du développement, nous sommes engagés à rendre les activités relatives à l'aide plus efficace dans la lute contre la pauvreté et les inégalités. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer constamment notre performance et notre responsabilité dans ce domaine.

En tant qu'acteurs du développement, nous sommes engagés à rendre les activités relatives à l'aide plus efficace dans la lute contre la pauvreté et les inégalités. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer constamment notre performance et notre responsabilité dans ce domaine. Pour cela, nous avons lancé un Forum libre sur l'efficacité du développement, processus inclusif, dirigé par les OSC et ouverts aux parties prenantes. Ce Forum libre permettra de s'entendre sur des principes qui guideront l'efficacité des OSC, des recommandations pour la mise en œuvre de ces principes et de la documentation sur les meilleures pratiques. Nous apprécions la reconnaissance de ce processus dans le Programme d'action d'Accra et nous espérons que les résultats de ce processus seront axés sur une vision de l'efficacité du développement partagée par tous les acteurs.

Cependant, notre efficacité dépend également de l'environnement dans lequel nous travaillons. Celui-ci est souvent déterminé par les donateurs et les gouvernements des pays en développement. Des instruments de financements appropriés ainsi que des Etats démocratiques et efficaces sont nécessaires pour que nous soyons nous même efficaces dans nos interventions auprès des communautés et peuples marginalisés.

Une aide efficace doit être basée sur le principe de l'appropriation démocratique et doit avoir comme objectifs, la réduction de la pauvreté, le respect des droits humains, l'égalité hommes-femmes, la durabilité de l'environnement et le travail décent.

Notre conception des réformes à décider

Ce que nous visons est un monde où l'aide n'ait plus lieu d'être ; où la pauvreté ne soit plus la réalité quotidienne de milliards d'hommes et de femmes ; où le travail décent soit une réalité pour tous ; où les ressources mondiales soient équitablement partagées ; où les inégalités sociales et les inégalités hommes-femmes aient disparues ; où les populations autochtones soient respectées ; où les Etats soient réellement démocratiques et respectent les droits économiques, sociaux et culturels ; et où la sauvegarde des biens publics de la planète, en particulier la durabilité de l'environnement soit confiée à des institutions internationales multilatérales auxquelles tous les pays participent à parts égales.

Nous sommes persuadés que le rôle de l'aide est important pour nous rapprocher de ces objectifs et qu'il est impératif et urgent d'augmenter la quantité et la qualité de l'aide pour faire face à l'ampleur des défis de la pauvreté de l'inégalité et de l'exclusion. L'aide sera efficace lorsque l'on pourra prouver de façon indubitable qu'elle est utilisée à relever ces défis. L'efficacité de l'aide doit être supervisée par une plate-forme universelle, plus démocratique et plus représentative que l'OCDE/CAD, comme par exemple le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies.



Photo Massan d'ALMEIDA: Forum international des femmes A Accra en septembre 2008

Une aide efficace doit être basée sur le principe de l'appropriation démocratique et doit avoir comme objectifs, la réduction de la pauvreté, le respect des droits humains, l'égalité hommes-femmes, la durabilité de l'environnement et le travail décent. Lorsque les donateurs imposent leurs propres politiques, leurs propres systèmes et leurs propres priorités, ils ignorent les voix des citoyens et des communautés bénéficiaires et ils violent le principe de l'alignement sur les priorités et politiques des pays en développement.

Une aide efficace doit concourir à la responsabilité démocratique liant les citoyens et leurs gouvernements. Les institutions démocratiques émanent des processus nationaux de dialogue social et politique et les donateurs ne doivent pas miner ces efforts, ni faire obstacle à la création d'un espace politique. Si le développement rural, l'intégration régionale ou la décentralisation font partie des priorités nationales dans un pays en développement, les donateurs doivent les appuyer.

Une aide efficace contribue à l'élaboration de systèmes transparents et responsables. Elle doit être prévisible pour permettre aux pays bénéficiaires de faire des plans à moyen ou long terme et s'aligner dessus. Elle doit être déliée. Dans les faits, beaucoup de donateurs continuent à ne fournir une aide que dans la mesure où celle-ci profite à leurs propres intérêts – ils la lient aux achats à leurs entreprises nationales ou imposent des conditions qui servent leurs propres intérêts économiques. Derrière un grand nombre de ces problèmes se cache un manque de recevabilité et de transparence. L'information du public sur les flux d'aide ou sur les politiques ou conditionnalités qui lui en découlent ne sont pas assez fiables, ou fournies en temps utile. Il n'y a pas assez d'évaluations indépendantes sur les performances des donateurs ainsi que sur l'impact de l'aide sur le terrain. Les citoyens et les organisations de la société civile n'ont pas assez l'occasion de se faire entendre dans les processus de prise de décision. Ceci constitue un obstacle systémique qui empêchent les citoyens de demander des comptes à leurs gouvernements tant dans les pays donateurs que les pays bénéficiaires.

Une aide efficace doit concourir à la responsabilité démocratique liant les citoyens et leurs gouvernements.

Sur le principe, la Déclaration de Paris fait état de beaucoup de ces problèmes, mais dans la pratique les donateurs ont montré leur mauvaise volonté à les résoudre. Même, lorsque les gouvernements des pays en développement ont amélioré leurs performances, les donateurs n'ont pas eux de leur côté respecté le contrat. La lenteur des progrès dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris devrait être hautement problématique et embarrassante pour les gouvernements représentés ici à Accra.

Aussi bien les donateurs que les pays en développement ont leur part de responsabilité dans le bon fonctionnement de l'aide. Mais, l'amélioration de l'efficacité de l'aide passe par l'abandon de la conditionnalité, et ne doit pas être prétexte à de nouvelles façons d'imposer des conditions qui minent le droit au développement et l'appropriation démocratique, compris comme l'autodétermination.

Accra est l'occasion pour vous, ministres des pays donateurs ou des pays bénéficiaires, et représentants de haut niveau des agences des donateurs, de montrer votre engagement en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités

à travers une aide efficace, pour prouver votre crédibilité dans le respect de vos promesses. Demain les décisions que vous prendrez seront importantes pour planter le décor d'un agenda plus ambitieux vers un développement véritablement effectif. En tant qu'organisations de la société civile nous allons continuer à améliorer notre propre efficacité. Nous allons continuer à travailler – si possible en étroite collaboration avec vous – à l'amélioration de l'impact de l'aide sur la pauvreté et les inégalités. Finalement, c'est bien sur le niveau de contribution à l'amélioration des conditions de vies humaines que sera jugée l'aide. C'est seulement à ce moment-là que nous pourrons réellement parler d'aide efficace.

En tant qu'organisations de la société civile nous allons continuer à améliorer notre propre efficacité. Nous allons continuer à travailler – si possible en étroite collaboration avec vous – à l'amélioration de l'impact de l'aide sur la pauvreté et les inégalités.



Photo Massan d'ALMEIDA: Forum parallèle des Organisations de la société Civile à Accra en septembre 2008

Point sur la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'égalité des sexes

Par AWID

Le Forum des femmes d'Accra, convoqué par NETRIGHT, IGTN, WIDE, FEMNET, DAWN, et AWID, permettra de rassembler les organisations de droits des femmes et les activistes de l'égalité des sexes pour analyser les discussions menées jusque-là et formuler de nouvelles propositions au FHN-3

I - Les activités de la société civile à Accra

En 2005,15 OSC seulement étaient présentes au FHN-2 et ce programme était connu et suivi par ces mêmes organisations et les experts concernés par la coopération et l'aide internationales. Toutefois, davantage d'acteurs provenant des OSC sont apparus sur le chemin d'Accra et ont réagi à l'application de la Déclaration de Paris et ses associations avec d'autres agendas tels que les marchés publics, la réforme de l'État, le rôle des institutions financières internationales, le rôle de la communauté des bailleurs de fonds et les plans nationaux de développement. En ce sens, plusieurs réunions de consultation ont été organisées dans le cadre du processus de préparation et auront leur propre expression à Accra.

Le forum des femmes d'Accra

Le Forum des femmes d'Accra, convoqué par NETRIGHT, IGTN, WIDE, FEMNET, DAWN, et AWID, permettra de rassembler les organisations de droits des femmes et les activistes de l'égalité des sexes pour analyser les discussions menées jusque-là et formuler de nouvelles propositions au FHN-3. Ce forum se tiendra à Accra le 30 août 2008, juste avant le forum de la société civile.

Le forum des femmes s'est fixé les objectifs suivants :

• mobiliser les organisations et activistes des droits des femmes et les activistes de l'égalité des sexes autour du FHN-3 et du PAA et leurs rapports avec les processus nationaux et régionaux et d'autres processus internationaux ;

• créer une instance de débats entre les organisations des droits des femmes, des activistes et des activistes de l'égalité des sexes afin d'établir une stratégie pour le FHN-3 et au-delà d'Accra ;

• contribuer au Forum parallèle des OSC, aux préparatifs du FHN-3 en formulant des recommandations communes précises sur l'égalité des sexes et l'efficacité de l'aide ;

• renforcer la participation des organisations des droits des femmes au Forum parallèle des OSC ;

• repérer les futures occasions de plaidoyer pour les organisations des droits des femmes et mettre au point des stratégies en vue de la Conférence sur le financement du développement à Doha en novembre/ décembre 2008, puis bien au-delà.

Forum parallèle des OSC

Le processus parallèle des OSC a été amorcé à Nairobi durant le Forum social mondial en janvier 2007. Dans le cadre du Comité directeur international (CDI)

sur la société civile, le processus parallèle des OSC a permis de réunir diverses ONG locales, nationales, régionales et internationales engagées dans les problèmes de développement, notamment dans le domaine de l'architecture de l'aide et de l'agenda de l'efficacité de l'aide[1]. Un forum parallèle de la société civile aura lieu du 31 août au 1er septembre 2008 à Accra. Ce forum organisé par le CDI sera consacré à l'analyse du PAA, la discussion des thèmes des tables rondes et l'élaboration d'une déclaration qui sera soumise aux réunions ministérielles. Les organismes de coparrainage du forum des femmes d'Accra organiseront une session sur l'égalité hommes-femmes et l'efficacité du développement dans cadre de la section « Villages Voices » du forum parallèle des OSC.

Parmi les nombreuses candidatures reçues de toutes les parties du monde, 80 OSC ont été accréditées pour participer au FHN-3[2]. Sous la houlette du CDI qui dirige le processus de sélection, plusieurs critères spécifiques ont été retenus pour choisir les organisations, notamment la situation géographique, le type d'organisation, la parité entre les sexes, la connaissance des domaines abordés et la capacité de prise de parole aux tables rondes.

Critères de participation des OSC au FHN-3

Parmi les nombreuses candidatures reçues de toutes les parties du monde, 80 OSC ont été accréditées pour participer au FHN-3[2]. Sous la houlette du CDI qui dirige le processus de sélection, plusieurs critères spécifiques ont été retenus pour choisir les organisations, notamment la situation géographique, le type d'organisation, la parité entre les sexes, la connaissance des domaines abordés et la capacité de prise de parole aux tables rondes.

L'on a appliqué l'équilibre régional suivant : 10 participants ont été choisis en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 15 en Asie, les îles du Pacifique et le Moyen-Orient ; 20 organisations en Afrique, dont 5 du Ghana ; les membres de l'OCDE disposent de 15 places, et les ONG mondiales, les membres du groupe consultatif et du CDI de 20 places. Chaque région ou catégorie d'organismes doit nommer au moins 40 % de femmes.

Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide a convenu que deux personnes issues de la société civile (un homme et une femme) présenteront la déclaration des OSC au FHN-3. En outre, les 80 OSC accréditées pourront avoir accès aux débats ministériels mais sans droit de parole. Les OSC et les organisations de femmes font actuellement fortement pression pour modifier ces dispositions et améliorer à la fois la quantité (15 OSC seulement avaient été accréditées à Paris) et la qualité de la participation.

II - Note thématique sur l'égalité des sexes et le principe de la déclaration de paris

Dans le cadre des intenses efforts de plaidoyer visant à l'inclusion des organisations des droits des femmes dans les instances internationales qui définissent le programme de développement, l'AWID et WIDE ont organisé la Consultation internationale des organisations et de réseaux de femmes sur l'efficacité de l'aide à Ottawa, Canada, le 31 janvier et le 1er février 2008. Le 2 février, l'AWID et WIDE ont réuni des organisations de femmes, des réseaux mondiaux, des représentants d'organisations internationales et des bailleurs de

fonds dans le cadre d'une réunion stratégique sur l'efficacité de l'aide et le financement du développement[3].

Les participantes à la réunion d'Ottawa ont souligné l'importance de renforcer le débat sur les droits des femmes et ont défini le processus d'efficacité de l'aide comme une opportunité politique. Elles ont également reconnu la nécessité de conjuguer la recherche et les actions de plaidoyer de tous ceux qui travaillent sur l'efficacité de l'aide, sur le financement du développement et/ou sur le commerce.

Les participantes à la réunion d'Ottawa ont souligné l'importance de renforcer le débat sur les droits des femmes et ont défini le processus d'efficacité de l'aide comme une opportunité politique. Elles ont également reconnu la nécessité de conjuguer la recherche et les actions de plaidoyer de tous ceux qui travaillent sur l'efficacité de l'aide, sur le financement du développement et/ou sur le commerce.

D'un point de vue stratégique, les tables rondes 1, 3, 4, 5 et 8 ont été considérées comme des instances pertinentes pour cibler les efforts de plaidoyer visant à accroître la visibilité des organisations des femmes dans le processus et plus particulièrement au FHN-3 : WIDE, FEMNET, DAWN, et l'AWID ont publié des notes thématiques sur les sujets qui seront abordés à ces tables rondes afin d'étayer les discussions qui auront lieu à Accra et de renforcer la présence et la participation des organisations des femmes au processus. La section suivante présente de façon sommaire les principaux sujets soulevés dans ces notes thématiques en termes de plaidoyer.

Appropriation démocratique et égalité des sexes

La Déclaration de Paris définit comme suit l'appropriation du pays : les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur les politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement.

La Déclaration de Paris définit comme suit l'appropriation du pays : les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur les politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement.

Il s'agit théoriquement d'une bonne définition ; néanmoins dans la pratique, elle peut faire l'objet d'une interprétation étroite. Il importe donc de veiller à ce que le principe d'appropriation soit compris d'une façon large et démocratique et non pas comme l'appropriation pure et simple de la part d'un gouvernement. Une participation réelle des différentes parties prenantes (à la fois dans les pays donateurs et en développement), y compris des organisations de femmes, implique une participation effective à la planification, à l'application et au suivi des politiques d'aide et de développement.

Dans la note thématique sur l'appropriation[4], les organisations des droits des femmes attirent l'attention sur les préoccupations suivantes relatives à l'application du principe d'appropriation nationale de la Déclaration de Paris.

➢ Élargir la définition d'appropriation

Les organisations de défense des droits des femmes s'inquiètent de la définition trop étroite de l'appropriation, qui ne concerne que l'appropriation par les gouvernements (pouvoir exécutif). Pour garantir une appropriation démocratique, la présence d'OSC et de mouvements sociaux autonomes capables de formuler leurs désaccords, de débattre et d'exercer une surveillance sur les gouvernements, est essentielle.

Les OSC et d'autres parties prenantes doivent être reconnues de plein droit comme des acteurs du développement et les organisations de femmes doivent être présentes dans tous les processus relatifs à l'aide. À cet égard, il importe de soutenir les compétences des réseaux nationaux de femmes, des organisations de femmes, des activistes de l'égalité des sexes ainsi que des femmes parlementaires afin que toutes puissent participer de façon effective au dialogue sur les politiques de développement.

➢ Mettre l'accent sur une appropriation égalitaire

La Déclaration de Paris ne stipule aucune nouvelle obligation contraignante pour les pays donateurs, autre que leur engagement actuel de respecter le rôle prédominant des pays en développement et de les aider à renforcer leur capacité à exercer ce rôle. L'appropriation doit s'appliquer à la fois aux pays donateurs et récipiendaires, qui doivent assumer tous deux des obligations de transparence, d'appropriation démocratique et de responsabilité[5].

Les OSC et d'autres parties prenantes doivent être reconnues de plein droit comme des acteurs du développement et les organisations de femmes doivent être présentes dans tous les processus relatifs à l'aide.

➢ Supprimer progressivement toutes les conditionnalités

Lors de la Consultation internationale des organisations et des réseaux de femmes sur l'efficacité de l'aide à Ottawa, les organisations de femmes ont souligné que les conditionnalités imposées par les donateurs ne sont pas conformes au principe d'appropriation démocratique. Elles ont considéré qu'il était inacceptable de présenter les droits humains et l'égalité des sexes comme de nouvelles conditionnalités « conviviales » pour fournir l'aide. Plutôt que d'imposer ce type de conditionnalité, les pays donateurs doivent apporter leur soutien aux groupes et mouvements locaux, ainsi qu'aux organisations de droits des femmes dans le Sud afin qu'elles demandent des comptes à leurs propres gouvernements quant au respect des engagements qu'ils ont contractés à l'échelon international et régional dans le domaine des droits humains et de l'égalité des sexes, contribuant ainsi à promouvoir ces domaines et à renforcer la gouvernance démocratique sur le terrain[6].

➢ Accès à l'information et transparence

Les citoyens, les OSC, les parlements et les gouvernements des pays en développement ont le droit d'être parfaitement informés de l'aide reçue par leur pays. Actuellement, la quantité disponible d'informations relatives aux négociations sur l'aide est extrêmement variable, de même que la mesure dans laquelle les donateurs communiquent à l'avance leurs engagements en matière d'aide, publient les conditions liées à cette aide et permettent l'accessibilité aux principaux documents. La transparence est une condition préalable à l'appropriation démocratique et à la responsabilité : c'est pourquoi il est urgent de mettre en place des normes internationales de transparence[7].

Il est indispensable d'établir des normes régissant la diffusion publique et opportune de l'information relative à tous les types d'aides promises, allouées et déboursées,

ainsi que des calendriers fiables pays par pays, sur la base d'accords contraignants en matière d'engagements et de dépenses au titre de l'aide[8].

Harmonisation et égalité des sexes

La Déclaration de Paris définit l'harmonisation comme suit : les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective.

Selon le cahier des charges proposé par les coprésidents de la table ronde sur l'harmonisation (table ronde 3) celle-ci se penchera sur les thèmes suivants[9]:

1. Améliorer l'harmonisation des activités des donateurs et des procédures à l'échelon national.

2. Apporter un soutien basé sur des programmes, y compris le développement de compétences.

La Déclaration de Paris définit l'harmonisation comme suit : les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective.

3. Renforcer la complémentarité par des efforts communs entre les pays partenaires et les partenaires du développement et améliorer l'harmonisation dans le domaine des questions transversales telles que les normes environnementales, l'égalité des sexes et les droits humains[10].

Dans la note thématique sur l'harmonisation[11], les organisations de femmes ont attiré l'attention sur plusieurs enjeux clés dans la mise en œuvre du principe d'harmonisation de la Déclaration de Paris :

- **Il est essentiel de veiller à l'harmonisation dans le cadre d'accords internationaux/régionaux en vigueur**

L'harmonisation requiert, entre autres objectifs, que les pays donateurs et en développement alignent et harmonisent leur aide et leurs politiques de développement sur les accords régionaux et internationaux conclus en matière de droits humains et d'égalité des sexes, en particulier le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les OMD[12].

- **Les pays en développement doivent préserver leur pouvoir de négociation**

Les efforts d'harmonisation peuvent conduire à un regroupement des pays donateurs qui pourrait nuire au pouvoir de négociation des pays en développement. Les organisations de femmes ont souligné qu'il est important de préserver l'équilibre de pouvoir et d'influence entre pays donateurs et pays en développement.

Les pays donateurs ne doivent pas se valoir du principe d'harmonisation pour renforcer une approche axée sur les donateurs ou imposer des conditionnalités.

le processus de décision.

Qui plus est, il importe de consulter les gouvernements des pays en développement et les organisations de la société civile, en particulier les organisations de droits des femmes et d'autonomisation des femmes, et de les faire participer aux efforts d'harmonisation des pays donateurs.

- **Continuer d'appuyer l'égalité des sexes**

Les efforts d'harmonisation risquent de conduire à un « nivellement par le bas » du cadre général d'aide et de développement (sur la base des politiques des donateurs les moins progressifs), ainsi qu'à une réduction de la portée de l'agenda du développement. C'est pourquoi les groupes de femmes doivent veiller à ce que l'égalité des sexes et les droits des femmes soient explicitement pris en compte et ne soient pas exclus de l'agenda. Pour assurer une mise en œuvre effective de l'égalité des sexes, il importe, au moment d'élaborer des procédures communes d'harmonisation, de développer et d'étayer la capacité des décideurs politiques en matière d'analyse de l'égalité des sexes.

La Déclaration de Paris définit la responsabilité réciproque comme la responsabilité assumée conjointement par les donateurs et les pays partenaires quant aux résultats obtenus en matière de développement. Selon la Déclaration, les pays en développement se sont engagés en 2005 à renforcer le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets et à faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires.

Responsabilité réciproque et égalité des sexes

La Déclaration de Paris définit la responsabilité réciproque comme la responsabilité assumée conjointement par les donateurs et les pays partenaires quant aux résultats obtenus en matière de développement. Selon la Déclaration, les pays en développement se sont engagés en 2005 à renforcer le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets et à faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires.

De même, les pays donateurs se sont engagés à fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les flux de l'aide, afin de permettre aux autorités des pays en développement de présenter des états budgétaires complets à leur parlement et à leurs citoyen(ne)s Les pays donateurs et en développement se sont engagés à évaluer conjointement les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris en matière d'efficacité de l'aide, notamment l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats.

De l'avis des OSC et des organisations des droits des femmes, la responsabilité réciproque est la seule assise possible pour garantir l'efficacité de l'aide : les donateurs, les pays en développement et d'autres acteurs doivent assumer la responsabilité des conséquences et des résultats de l'aide en termes de développement[13]. À cet égard, les OSC et les organisations de femmes estiment que ces conséquences et ces résultats doivent, en dernière analyse, être analysés à la lumière de l'avancement (ou le manque d'avancement) qu'ils engendrent vers la réalisation de normes convenues à l'échelle internationale en matière de droits humains, y compris des droits des femmes. Les organisations de femmes se montrent profondément préoccupées par plusieurs aspects liés à la mise en

œuvre de la Déclaration de Paris en ce qui concerne le principe de la responsabilité réciproque[14].

➢ Système de suivi inadéquat et biaisé

Dans la Déclaration de Paris, l'accent exclusif mis sur les pays en développement reflète mal l'équilibre engendré par la responsabilité réciproque[15]. L'actuel processus de suivi de la Déclaration de Paris est asymétrique : les donateurs se surveillent eux-mêmes, alors que les pays en développement sont surveillés par la Banque mondiale et d'autres organisations. Une évaluation et un suivi indépendants sont indispensables pour assurer la crédibilité du processus de Paris. Les OSC et les organisations de femmes considèrent inacceptable que les donateurs contrôlent le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration, soit de façon directe, dans chaque pays, soit de façon indirecte, par le biais de la Banque mondiale et du CAD-OCDE.

Pour matérialiser la responsabilité réciproque à l'échelle nationale, les donateurs doivent contracter des engagements transparents et contraignants sur lesquels ils doivent rendre des comptes.

De l'avis des OSC et des organisations des droits des femmes, la responsabilité réciproque est la seule assise possible pour garantir l'efficacité de l'aide.

➢ Égalité des sexes et responsabilité

Il manque souvent de solides mécanismes de responsabilité en matière de durabilité environnementale, de droits humains et d'égalité des sexes. Il faut, pour renverser cette tendance, garantir la participation des OSC – y compris les organisations des droits des femmes – à la création et à la mise en œuvre de structures de responsabilité[16]. Les gouvernements des pays donateurs et en développement doivent également renforcer les compétences, les ressources et les facultés des réseaux nationaux de femmes afin, notamment, d'influencer la planification nationale du développement et l'affectation de ressources budgétaires à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. Pour ce faire, les organisations et les activistes des droits des femmes revendiquent l'inclusion d'instruments spécifiques, à savoir une budgétisation et des audits ventilés selon le sexe.

➢ Nécessité d'OSC et d'organisations de femmes solides

Les pays donateurs, les pays en développement et les citoyens ne pourront vraiment se demander mutuellement des comptes que si des organisations de la société civile solides, indépendantes et bien financées, y compris des organisations des droits des femmes, sont capables de jouer un rôle de plaidoyer et de surveillance. Il est indispensable que les OSC, y compris les organisations des droits des femmes, soient reconnues comme partenaires du développement et du suivi et autorisées à appliquer leurs propres mécanismes de suivi et d'évaluation.

Gestion axée sur les résultats de développement et l'égalité des sexes

Dans la Déclaration de Paris, axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision.

La gestion axée sur les résultats, telle qu'elle est conçue dans la Déclaration de Paris, met moins l'accent sur l'efficacité du développement ou sur les résultats de fond que sur les aspects mécaniques et les processus de l'efficacité de l'aide. Cette perspective ne tient pas vraiment compte des besoins réels des pays en développement et de leurs populations les plus vulnérables en matière de développement.

Dans la Déclaration de Paris, axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision

Les organisations de femmes ont souligné les préoccupations suivantes quant à la mise en œuvre du principe de gestion axée sur les résultats énoncé dans la Déclaration de Paris[17] :

- **L'attention doit être centrée sur les résultats de l'aide au développement plutôt que sur les processus**

En ce qui concerne la gestion axée sur les résultats de développement, la mesure de l'efficacité des politiques et des approches doit consister en l'exécution des engagements en matière de droits humains et d'autres obligations légales de la part des pays donateurs et en développement.

En matière de développement, il faut déplacer l'accent mis actuellement sur la gestion des rendements, et le transférer sur la gestion des résultats. Pour ce faire, c'est pour atteindre des objectifs d'efficacité du développement que les pays donateurs et en développement doivent utiliser le principe de gestion axée sur les résultats de la Déclaration de Paris, et non pas simplement comme mécanisme centré sur les rendements des programmes[18].

Questions sectorielles et égalité des sexes

c'est pour atteindre des objectifs d'efficacité du développement que les pays donateurs et en développement doivent utiliser le principe de gestion axée sur les résultats de la Déclaration de Paris,

Durant le FHN-3, la table ronde 8 intitulée « Application sectorielle de la Déclaration de Paris » abordera deux grands objectifs[19] : tirer des conclusions pertinentes de l'application sectorielle de la Déclaration de Paris dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'infrastructure et de l'agriculture ; et formuler des recommandations spécifiques pour l'obtention de résultats en termes de développement.

Les organisations de femmes ont souligné les préoccupations suivantes quant à l'application sectorielle de la Déclaration de Paris :

Les approches sectorielles (SWAP) peuvent constituer un point d'entrée stratégique pour favoriser la prise en compte des droits humains et de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes sectoriels. On constate toutefois que, dans la plupart des cas, les SWAP existantes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture se concentrent sur des investissements déterminés de façon étroite pour les femmes et/ou les jeunes filles, au lieu de s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui sont à la base des inégalités d'accès entre hommes et femmes[20].

En fait, sont rarement évoqués les raisons, les systèmes et/ou les institutions qui expliquent que l'accès des femmes aux biens et aux services soit limité, ainsi que leur capacité à en tirer parti comme le font les hommes[21]. Il importe donc, pour que l'égalité des sexes soit réellement et effectivement présente dans les SWAP, d'entreprendre une étude intégrale des facteurs liés au sexe qui ont une incidence sur la situation des hommes et des femmes à l'échelon sectoriel. Ces études devraient idéalement couvrir l'ensemble de l'économie et de la société (niveau macro), le secteur et ses institutions principales (niveau méso) et les foyers et les personnes qui les composent (niveau micro). L'objectif de l'analyse, à ces trois niveaux, sera de comprendre la façon dont les conditions associées à la société, au secteur et au ménage déterminent les perspectives et les ressources des hommes et des femmes par rapport à ce secteur[22].

Il faut donc veiller à ce que les interventions sectorielles visant à garantir l'égalité des sexes ne constituent pas un remède superficiel. Ces interventions doivent, au contraire, être formulées sur la base d'une connaissance profonde des relations hommes-femmes et des rapports de force, ainsi que de la différence d'accès aux ressources par les hommes et par les femmes.

Il faut donc veiller à ce que les interventions sectorielles visant à garantir l'égalité des sexes ne constituent pas un remède superficiel. Ces interventions doivent, au contraire, être formulées sur la base d'une connaissance profonde des relations hommes-femmes et des rapports de force, ainsi que de la différence d'accès aux ressources par les hommes et par les femmes.

- **Santé, infrastructure, agriculture**

Les approches appliquées dans le secteur santé se centrent, pour la plupart, sur les besoins des femmes en matière de santé génésique et ignorent d'autres types de besoins sanitaires ainsi que les conditions plus générales qui se traduisent à la base par un accès à la santé et des besoins sanitaires différents entre hommes et femmes[23]. Les organisations de femmes et autres OSC constatent que ne sont pas assez analysées les causes sous-jacentes qui servent de base à un système dans lequel la santé et les soins de santé des femmes et des jeunes filles sont considérés comme secondaires. Il existe, certes, différentes approches pour chaque sous-secteur d'infrastructure (énergie, transports, eau et irrigation) mais les projets et les programmes d'infrastructure ne rendent pas suffisamment compte de l'égalité des sexes. On estime que ces projets vont profiter automatiquement aux femmes et aux hommes de la même façon, sans tenir compte de toute la gamme des effets sociaux et économiques potentiels. Trop souvent, les résultats positifs de projets d'infrastructure dont bénéficient les femmes n'ont été ni recherchés ni planifiés.

Malgré les preuves recueillies depuis de nombreuses années par les études sur l'égalité des sexes selon lesquelles les femmes sont profondément touchées par des systèmes de dépenses dans d'autres secteurs tels que la justice et l'application de la loi, la sécurité publique, l'infrastructure urbaine et rurale ainsi que les transports, rares sont les efforts qui ont été faits pour déterminer quelle est l'incidence des dépenses effectuées dans ces domaines sur différents groupes, y compris les femmes[24].

Dans le domaine agricole, le financement extérieur est souvent plus faible que dans le domaine de la santé et de l'éducation[25] ; par ailleurs, les mécanismes

financiers habituellement utilisés dans les SWAP s'avèrent généralement problématiques dans le secteur agricole[26]. Les femmes rurales jouent un rôle important dans le développement agricole et dans la sécurité alimentaire et une grande partie du monde en développement vit des produits cultivés par les femmes dans de petites exploitations. Cependant, même si les approches sectorielles tendent à reconnaître le rôle essentiel des femmes dans la production agricole et la sécurité alimentaire, elles s'intéressent moins aux facteurs qui limitent la productivité des femmes, à savoir l'accès inégal à la terre, au capital et à la main-d'œuvre supplémentaire[27].



Photo Massan d'ALMEIDA: Forum international des femmes A Accra en septembre 2008

III - Egalite des sexes et efficacité du développement : aller de l'avant

Les gouvernements des pays donateurs et en développement doivent veiller à ce que les questions de l'égalité des sexes et des droits des femmes soient effectivement incluses dans le débat du FHN-3 et qu'elles soient pleinement prises en compte dans le cadre plus général de l'efficacité de l'aide et du développement.

En ce sens, le FHN-3 peut être considéré comme l'occasion de sensibiliser et de créer un consensus entre les activistes de l'égalité des sexes et les organisations des femmes pour promouvoir leur participation aux débats et aux processus relatifs au développement, de la scène locale à l'échelon international[28].

Les gouvernements des pays donateurs et en développement doivent veiller à ce que les questions de l'égalité des sexes et des droits des femmes soient effectivement incluses dans le débat du FHN-3 et qu'elles soient pleinement prises en compte dans le cadre plus général de l'efficacité de l'aide et du développement.

Certains membres de l'OCDE souhaitent considérer le résultat du FHN-3 (par exemple, le Plan d'action d'Accra) comme contribution à la Conférence internationale sur le financement du développement. Cependant, certains acteurs du monde en développement, les OSC et les organisations des droits des femmes (par le biais du Groupe de travail des femmes sur le financement du développement) se montrent sceptiques quant aux synergies existantes entre ces deux instances parce que le concept de l'efficacité de l'aide se trouve réduit par rapport au cadre de coopération internationale établi en vertu du Consensus de Monterrey signé à l'échelon des Nations Unies en 2002.

Le Forum de la coopération pour le développement (DCF), nouvelle structure du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) visant à renforcer la coopération internationale pour le développement, s'est réuni à New York du 30 juin au 1er juillet 2008. Le Forum de la coopération pour le développement, chargé de renforcer l'application des objectifs pour le développement convenus à l'échelon international (y compris les OMD), ainsi que pour promouvoir un dialogue inclusif, représente une « étape décisive dans l'application du partenariat mondial pour le développement »[29]. Les débats du Forum de 2008 se sont centrés sur l'agenda de l'efficacité de l'aide et ses rapports avec le processus de financement pour le développement qui passera en revue l'application du Consensus de Monterrey à Doha. Les principales discussions du DCF se sont centrées sur son rôle et sa mission ainsi que sur les conditionnalités politiques (et de manière spécifique, le besoin d'y mettre fin) et le rôle de la coopération

internationale pour promouvoir le développement durable dans un monde menacé par la crise financière et alimentaire.

Le processus d'efficacité de l'aide, tel qu'il a été conçu au sein de l'OCDE, a été critiqué en raison de sa nature relativement fermée, politique et non participative. Dans un rapport présenté au Forum de la coopération pour le développement, Ban Ki Moon, le Secrétaire général des Nations Unies, a affirmé que « bien que deux tiers environ des pays qui contribuent à la coopération Sud - Sud aient signé la Déclaration de Paris, leur participation aux initiatives internationales visant à renforcer l'efficacité de l'aide reste discrète et, en dépit des efforts de liaison de l'OCDE, beaucoup se méfient d'une instance dominée par les donateurs où les caractéristiques spécifiques de la coopération Sud - Sud ne sont pas prises en compte »[30].

Le Secrétaire général des Nations Unies a également fait remarquer que, bien que la Déclaration de Paris « constitue un jalon en termes d'articulation des critères de progrès, l'ensemble des parties prenantes ne participe pas au processus de négociation. Parmi les pays qui fournissent de l'aide, les débats ont été dominés par les membres du Comité d'aide au développement. La participation des pays en développement a été réduite, et les organisations de la société civile ainsi que les fondations privées n'ont apporté qu'une contribution marginale. Ceci a bien sûr facilité le consensus, mais la Déclaration n'a pas reçu l'approbation d'un processus international conventionnel composé de multiples parties prenantes »[31]. Les OSC et les organisations des droits des femmes ont, à plusieurs reprises, réclamé l'engagement soutenu de toutes les parties prenantes dans l'ensemble des domaines liés à l'efficacité de l'aide et du développement, et non seulement celles qui sont incluses dans la Déclaration de Paris[32]. La pression augmente pour autant afin de sortir l'efficacité de l'aide de l'enceinte de l'OCDE pour l'aborder dans le cadre plus ouvert des Nations Unies.

Le processus d'efficacité de l'aide, tel qu'il a été conçu au sein de l'OCDE, a été critiqué en raison de sa nature relativement fermée, politique et non participative.

L'Organisation des Nations Unies est l'instance internationale par excellence en matière de fixation de normes et de conception de politiques ; la participation égalitaire de tous les pays y est assurée, notamment par le biais du DCF et du processus de Financement pour le développement sur la voie de Doha[33]. Certains ont proposé, dans le cadre de la structure des Nations Unies, que le DCF serve de siège au débat relatif à l'efficacité de l'aide, permettant ainsi la participation fondamentale de toutes les parties prenantes à l'EA, y compris les organisations des droits des femmes. Les débats relatifs au Financement pour le développement se déroulent actuellement au sein des Nations Unies, pourquoi en serait-il autrement des discussions sur l'efficacité de l'aide ? L'Organisation des Nations Unies, comme instance intergouvernementale, représentative et à multiples parties prenantes, et en particulier le DCF, offrent l'occasion d'amorcer un dialogue mondial inclusif ainsi qu'une révision des politiques relatives à l'efficacité de l'aide et à la coopération pour le développement[34].

IV - Le suivi et l'évaluation de la déclaration de Paris

Malgré l'importance cruciale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international, y compris les OMD, la Déclaration de Paris est insensible aux questions d'égalité des sexes : aucun indicateur d'égalité des sexes n'est prévu dans le système de suivi et d'évaluation de la Déclaration de Paris qui n'inclut pas non plus de point de vue sur le genre. Aucune mesure d'évaluation d'impact n'est prévue dans la Déclaration pour promouvoir les droits des femmes, l'autonomisation des femmes ou l'égalité des sexes.

Malgré l'importance cruciale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour la réalisation des objectifs de développement adoptés à l'échelon international, y compris les OMD, la Déclaration de Paris est insensible aux questions d'égalité des sexes : aucun indicateur d'égalité des sexes n'est prévu dans le système de suivi et d'évaluation de la Déclaration de Paris qui n'inclut pas non plus de point de vue sur le genre.

Les organisations des droits des femmes et les OSC considèrent cette lacune comme préoccupante.

• Les mécanismes de suivi de la Déclaration de Paris sont liés à 12 indicateurs de progrès définis dans la Déclaration de Paris dont aucun ne prévoit un point de vue sur le genre. Il s'agit d'une situation inacceptable qui doit être modifiée ; le système de suivi de l'application de la Déclaration de Paris doit nécessairement comporter des indicateurs de l'égalité des sexes.

• Les responsables politiques doivent pouvoir disposer de façon urgente de données ventilées selon le sexe, plus abondantes et de meilleure qualité, afin de pouvoir dresser un bilan plus précis de la situation des femmes et des jeunes filles et mettre au point des politiques plus adaptées et plus efficaces. Les matrices basées sur les résultats doivent avoir des objectifs permettant d'établir la réalisation (ou la non réalisation) des cibles d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

• L'actuel processus de suivi de la Déclaration de Paris est asymétrique : les donateurs se surveillent eux-mêmes, alors que les pays en développement sont surveillés par la Banque mondiale et d'autres organisations. Une évaluation et un suivi indépendants sont indispensables pour assurer la crédibilité du processus de Paris. Il est en outre indispensable que les OSC, y compris les organisations des droits des femmes, soient reconnues comme partenaires du développement et du suivi et autorisées à appliquer leurs propres mécanismes de suivi et d'évaluation.

REFERENCES

1 Groupe directeur international sur la société civile, «Une meilleure Aide : Document de position de la société civile pour le Forum de haut niveau d'Accra de 2008 sur l'efficacité de l'aide», mercredi, 16 janvier 2008 : betteraid.org.

2 Site web de la Réalité de l'aide : OSC accréditées au FHN-3, accessible sur http://

www.realityofaid.org

3 Document d'AWID et de WIDE : «Faits saillants signalés par les organisations des droits des femmes à la réunion stratégique sur l'efficacité de l'aide et le financement pour le développement». Ottawa, Canada : 2 février, 2008.

4 «Note thématique sur l'appropriation nationale et l'égalité des sexes.» Cette note thématique a été coordonnée par Gigi Francisco (DAWN), avec les contributions de Nerea Craviotto (WIDE), Therese Nyondiko (FEMNET), Cecilia Alemany, Fernanda Hopenhaym et Michele Knab (AWID).

5 «Note thématique sur l'appropriation nationale et l'égalité des sexes.» Cette note thématique a été coordonnée par Gigi Francisco (DAWN), avec les contributions de Nerea Craviotto (WIDE), Therese Nyondiko (FEMNET), Cecilia Alemany, Fernanda Hopenhaym et Michele Knab (AWID).

6 AWID et WIDE : «Compte rendu final de l'Association pour les droits de la femme et

le développement (AWID) sur la Consultation internationale des organisations et réseaux de femmes sur l'efficacité de l'aide.» Présenté à l'ACDI. p.20

7 Document de position du Groupe directeur international sur le Plan d'action d'Accra.

8 Document de position du Groupe directeur international sur le Plan d'action d'Accra.

9 OCDE Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. Lignes directrices révisées et Mandat des Tables rondes du FHN-3, 2-3 avril 2008. Document no. DCD/DAC/EFF(2008)2.

10 Pour en savoir plus sur le mandat de cette TR spécifique, veuillez consulter le site web du FHN-3 d'Accra http:// www.accrahlf.net

11 «Note thématique sur l'harmonisation et l'égalité des sexes.» Cette note thématique a été coordonnée par Cecilia Alemany, avec les contributions de Lydia Alpizar, Fernanda Hopenhaym, et Michele Knab (AWID), Nerea Craviotto (WIDE), Therese Nyondiko (FEMNET) et Gigi Francisco (DAWN).

12 Ibid.

13 «Note thématique sur la responsabilité réciproque et l'égalité des sexes.» Cette note thématique a été coordonnée par Nerea Craviotto et Suvi Kilpeläinen (WIDE), avec des contributions de Cecilia Alemany et Fernanda Hopenhaym (AWID), DAWN et FEMNET.

14 Ibid.

15 Ibid.

16 Ibid.

17 «Note thématique sur la gestion axée sur les résultats et l'égalité des sexes.» Cette note thématique a été coordonnée par Cecilia Alemany, avec des contributions de Lydia Alpizar, Fernanda Hopenhaym, et Michele Knab (AWID), Nerea Craviotto (WIDE), Therese Nyondiko (FEMNET) et Gigi Francisco (DAWN).

18 Ibid.

19 OCDE-GT-EFF, Lignes directrices révisées et Mandat des Tables rondes du FHN-3, 25 avril 2008, DCD/ DAC/ EFF(2008)2/Rev 1, p.47.

20 L'égalité des sexes dans les approches sectorielles, OCDE-CAD, 2001.

21 Ibid.

22 http://www.minbuza.nl/en/ developmentcooperation/Themes/ poverty,quality-and-effectiveness/ working_document_gavim_and_the_ sectoral_approach.html

23 L'égalité des sexes dans les approches sectorielles, OCDE-CAD, 2001, page 3.

24 Document de session de l'UNIFEM , «Promouvoir l'égalité des sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et les partenariats,» mars 2006 : p. 5.

25 Synthèse des principales conclusions, recommandations et prochaines mesures de la réunion de consultation sur la Table ronde 8 et travaux du OCDE-CAD. Paris, 4 avril 2008, p.6.

26 Ibid. Réf. 10.

27 Réseau de développement et du genre du R-U. «Droits des femmes et égalité des sexes, le nouveau contexte de l'aide et les OSC.» Projet de recherche du Réseau de développement et du genre du R-U. Participantes : Helen Collinson, Helen Derbyshire, Brita Fernández Schmidt, Tina Wallace. Janvier 2008 : p. 20.

28 Document de suivi de la réunion stratégique d'Ottawa.

29 Rapport du Secrétaire général. «Tendances et progrès de la coopération internationale pour le développement.» ECOSOC, Forum de la coopération pour le développement, juillet 2008. Document No. E/2008/69

30 Rapport du Secrétaire général. «Tendances et progrès de la coopération internationale pour le développement.» Session de fond de l'ECOSOC de 2008, DCF, Document No. E/2008/69 : p. 21.

31 Ibid.

32 Reality of Aid, Bilan, «La Déclaration de Paris : Vers une meilleure efficacité de l'aide ?» Janvier 2007, accessible sur : http://www.realityofaid.org/publications.php

33 Q&R : «La force politique reste très masculine, Interview de Cecilia Alemany, AWID, par Am Johal correspondant IPS, disponible sur http://www.ipsnews.net/news.asp?idnews=43377

34 Rapport du Secrétaire général. «Tendances et progrès de la coopération internationale pour le développement.» ECOSOC, Forum de la coopération pour le développement, juillet 2008. Document No. E/2008/69

Actualité sur la crise économique et financière

AWID fait l'état de l'impact de la crise sur les femmes et leurs droits sur son site

L 'AWID (Association pour les Droits de la Femme et le Développement) a consacré une page de son site web www.awid.org à l'analyse du phénomène de la crise économique mondiale. Il s'y trouve des articles relatifs à la crise et particulièrement des articles faisant état de l'impact de la crise sur les femmes et leurs droits.

Pour les découvrir, visitez:http://www.awid.org/fre/A-Propos-de-l-AWID/Nouvelles-de-l-AWID/L-impact-de-la-crise-internationale-sur-les-droits-des-femmes

La Fondation iFRAP donne des réflexions sur la crise

La Fondation iFRAP aussi propose un espace dédié à la crise afin de donner des éléments de réflexion sur cette crise: origines, facteurs, solidité des banques, poids financier pour les contribuables, rôle de l'Etat, réglementation, avenir des entreprises sont au cœur de ses préoccupations ...

Pour les découvrir, visitez: http://www.ifrap.org/+-Crise-Economique-et-Financiere-+.html

Des informations sur la crise financière et économique aux Etats-Unis et en Europe

Si vous voulez tout savoir sur la crise financière et économique aux Etats-Unis et en Europe, visitez: http://www.crise-financiere.com/

Crise économique et financière : toujours plus... de crise !

Quand survint la crise du début des années 1970, tous les commentateurs, les gouvernements, les puissances établies, etc., la baptisèrent "choc pétrolier". Il fallait entendre: "pouvoir excessif du cartel des pays producteurs de pétrole". La presse d'extrême droite, avec sa finesse coutumière, traduisait: "la faute aux Arabes". Pour la majorité des économistes, encore sous le charme des "Trente Glorieuses", qu'ils ne savaient pas défuntes, la crise était un accident.

Lire la suite au: http://www.republique-des-lettres.fr/10536-crise-economique-financiere.php

Tout n'est pas de la faute de Lehman Brothers

Il y a un an, la banque d'investissement américaine Lehman Brothers, numéro quatre à Wall Street et donc dans le monde, a fait faillite. Cet événement a déjà fait son entrée dans l'Histoire : il y a un «avant» et un «après» Lehman.Mais si le choc Lehman Brothers a marqué une rupture, il ne faut pas en faire la clef de toute l'histoire.

Lire l'article entier au : http://www.lefigaro.fr/debats/2009/09/04/01005-20090904ARTFIG00612-tout-n-est-pas-de-la-faute-de-lehman-brothers-.php

Les défenseurs des droits des femmes et leurs alliés se battent pour réformer l'architecture financière mondiale

Du 24 au 26 juin 2009, les Nations Unies ont tenu une Conférence sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. Anne Schoenstein, Collaboratrice pour les programmes de l'Initiative Stratégique IDeA de l'AWID, s'est entretenue avec Masum Momaya quant aux progrès et aux enjeux liés aux résultats de la conférence.

Lire l'interview au: http://www.awid.org/fre/content/view/full/50094/(language)/fre-FR

L'impact de la crise sur les femmes

Un an après le début de la crise financière, le LEF publie une Déclaration à l'attention des décideurs politiques européens. Aujourd'hui, les prédictions abondent sur la « fin » de la récession et le retour à la croissance, mais l'analyse que fait le LEF des effets de la crise et de la nature des paquets de réformes que nos gouvernements ont mis en place pour y faire face, est critique

Lire la suite au: http://www.awid.org/fre/content/view/full/52263/(language)/fre-FR

Les femmes et la crise économique – L'occasion de faire valoir une autre vision du monde?

Alors que nous sommes encore dans les affres de la tempête, la situation économique actuelle caractérisée par la crise du crédit et l'effondrement des marchés financiers affecte sans aucun doute les femmes et les hommes d'une manière différente.

Lire la suite au:http://www.awid.org/fre/content/view/full/48052/(language)/fre-FR

Crise économique internationale : l'impact sur les femmes

La crise financière et économique pourrait faire perdre l'emploi à 22 millions de femmes dans le monde en 2009, a indiqué dimanche l'Union interparlementaire (UIP) en citant une estimation de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'UIP a donné des chiffres sur l'emploi des femmes à l'occasion d'une réunion des femmes parlementaires sur les effects de la crise économique sur les femmes, dimanche à Addis-Abéba. La réunion a été tenue avant l'ouverture de la 120ème Assemblée de l'union.

Lire la suite au: http://www.genreenaction.net/spip.php?article7000

Crise économique : L'ONU s'inquiète de l'impact sur les femmes

Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a exprimé ses inquiétudes vendredi à Genève concernant les effets de l'actuelle crise internationale financière et économique sur les droits des femmes et des filles dans le monde.

lire la suite au: http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=18385&Cr=crise&Cr1=femmes

L'impact de la crise financière mondiale sur les femmes

Le monde traverse actuellement la plus grave crise financière depuis la Grande Dépression. Il pourrait même s'agir de la plus grande crise financière qui se soit jamais produite. Malgré l'existence d'un éventail impressionnant d'institutions économiques internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et de nombreuses banques centrales, il s'est avéré impossible d'éviter cette crise.

Lire la suite au: http://www.socintwomen.org.uk/fr/resolutions/20090626-montenegro-res.html

Crise financière : les femmes auraient-elles pu l'éviter ?

La débâcle des marchés financiers, les parachutes dorés, les milliards trouvés pour sauver les banques… On nous en rabat les oreilles dans tous les journaux. Mais avez-vous entendu ces quelques voix se demandant si le monde aurait tourné plus rond avec des femmes à la tête des établissements financiers ?

Lire la suite au : http://www.toutpourelles.fr/index.php?2008/10/15/271-crise-financiere-les-femmes-auraient-elles-pu-l-eviter

Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)

Le ROFAF est une organisation internationale non gouvernementale apolitique et à but non lucratif dont le siège est basé Lomé dans les locaux de l'AFARD Togo. Il a été créé le **28 juillet 2006** à l'issue d'un « Programme de Formation des ONG d'Afrique Francophone sur les Stratégies de Levée de Fonds » organisé par l'Antenne du Togo de l'Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement (AFARD Togo) avec l'appui financier de l'Association pour les Droits de la Femme et le Développement (AWID).

Pourquoi un nouveau réseau ?

Les organisations de promotion des droits des femmes en Afrique francophone se sont constituées en réseau afin de mieux coordonner et d'améliorer leurs stratégies de mobilisation des ressources nécessaires pour leurs activités de promotion des droits des femmes dans la région et pour une meilleure efficacité.

Mission

La mission du ROFAF est de mobiliser les fonds pour le travail des droits des Femmes en Afrique Francophone et d'apporter un appui technique et financier à ses organisations membres.

Objectifs

- Vulgariser les droits des femmes en Afrique Francophone,
- Œuvrer au respect des droits des femmes en Afrique Francophone
- Renforcer les capacités des organisations féminines.

Dans quels pays sont les membres du ROFAF ?

Actuellement, les membres institutionnel-le-s et individuel-le-s du ROFAF se trouvent dans la plupart des pays de l'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, et Togo, Haïti et Principauté d'Andorre.

Adhésion au ROFAF

Peut être membre du ROFAF toute organisation de femmes ou mixte, légalement constituée œuvrant pour la promotion des droits des femmes en Afrique francophone.

Abonnement: 1 an = 6 000 FCFA 2 ans = 10 000 FCFA Prix unitaire: 1 000 FCFA (sans frais de Port)

Pour vous abonner: écrivez-nous à tribune@rofaf.org ou téléchargez la fiche d'abonnement à www.rofaf.org.

Le ROFAF aimerait exprimer toute sa gratitude au Fonds Mama Cash pour les Femmes, au Fonds Mondial pour les Femmes, au Fonds de Développement de la Femme Africaine et à OXFAM Novib pour leur soutien à ses activités.